ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

Département de la Pêche Maritime

Protocole de pêche Maroc | Union Européenne (2014 - 2018)

Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole

Octobre 2015

Préambule

Paraphé le 24 juillet 2013 et signé le 18 novembre de la même année, le nouveau protocole de pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne (ci-après le « Protocole ») est entré en vigueur le 15 juillet 2014 pour une durée de quatre ans.

Ce Protocole prévoit d'accorder des possibilités de pêche aux navires européens dans les eaux maritimes du Royaume du Maroc. Les espèces autorisées sont classées en six catégories et regroupent, entre autres, les petits pélagiques, les espèces démersales, les thonidés, les sparidés et le merlu noir.

En contrepartie du potentiel de pêche accordé, l'Union Européenne verse une enveloppe financière annuelle estimée à 40 millions d'euros dont 14 millions d'euros au titre d'appui à la mise en œuvre et au développement de la politique sectorielle de pêche marocaine dénommée « Halieutis ».

Conformément aux termes du Protocole et de la documentation validée conjointement en Commission Mixte des 4 et 5 septembre 2014, le suivi annuel de l'utilisation des fonds de soutien à la politique de pêche est assuré par le Royaume du Maroc à travers la réalisation d'un état d'avancement des projets financés par les tranches de l'appui sectoriel versée par l'Union Européenne. Le suivi de la mise en œuvre de l'appui sectoriel est assuré par un groupe technique de concentration et de coordination constitué par les deux parties.

Le présent document dresse la situation des projets programmés dans le cadre de l'appui sectoriel de la première année du Protocole et couvre la période du 15 juillet 2014 au 15 juillet 2015.

Abréviations et Acronymes

ANDA : Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture

ANP : Agence Nationale des Ports

APDPS : Agence pour la Promotion et le Développement des Provinces du Sud

CAPI : Comptoir d'Agréage du Poisson Industriel

DPM : Département de la Pêche Maritime

INRH : Institut National de Recherche Halieutique

ONP : Office National des Pêches

PDA : Point de Débarquement Aménagé

VDP : Village De Pêcheurs

Sommaire

I. La stratégie de développement et de compétitivité de la pêche maritime au Maroc - Halieutis 5

II. Programmation de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole 7

III. Contribution de l'appui sectoriel à l'investissement public dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture 12

IV. Rapport d'avancement des projets programmés au titre de la première année du Protocole 13

1. Construction de la nouvelle halle de Dakhla 13
2. Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire 17
3. Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire 19
4. Construction de la halle d'Amégriou 20
5. Construction des locaux pêcheurs au port de Boujdour 22
6. Acquisition de tunnels de lavage des contenants normalisés 23
7. Construction de locaux de stockage des contenants normalisés 25
8. Construction du PDA d'Imourane 27
9. Construction du PDA de Tibouda 30
10. Construction du PDA de Tiguert 32
11. Réalisation de murs de clôture des ports 34
12. Acquisition de matériel de manutention 36
13. Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra 37
14. Campagnes de prospection en mer 39
15. Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales 40
16. Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla 43
17. Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla 46
18. Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle 48
19. Harmonisation des systèmes d'exploitation 50
20. Appui aux associations socioprofessionnelles 51

V. Rapport de mise en œuvre des projets achevés au-cours de la première année du Protocole 53

1. Construction de la nouvelle halle de Tan Tan 53
2. Construction du CAPI de Dakhla 55
3. Construction du CAPI de Laayoune 56

4. Mise à niveau de la halle de Lamhiriz 58
5. Acquisition de véhicules pour le renforcement du contrôle 60
VI. Synthèse de l'avancement des projets programmés au titre de l'année 1 du Protocole 62
VII. Programmation de la tranche « non affectée » lors de la première année du Protocole.....64
1. Estimation du montant à programmer pour les années 2 à 4 du Protocole 64
2. Projets à programmer 65
3. Synthèse des mouvements opérés sur la matrice de programmation de l'année 1 du Protocole..... 68
4. Projets programmés en Année 1 dont le démarrage est prévu en Année 2 68

I. La stratégie de développement et de compétitivité de la pêche maritime au Maroc - Halieutis

La stratégie Halieutis, adoptée en 2009, a pour ambition de valoriser de façon durable la ressource halieutique marocaine, de doubler - au minimum - le PIB du secteur halieutique d'ici 2020 et, ainsi, de faire du secteur halieutique un moteur de croissance pour l'économie nationale.

Cette stratégie repose sur trois axes majeurs et un axe transverse :

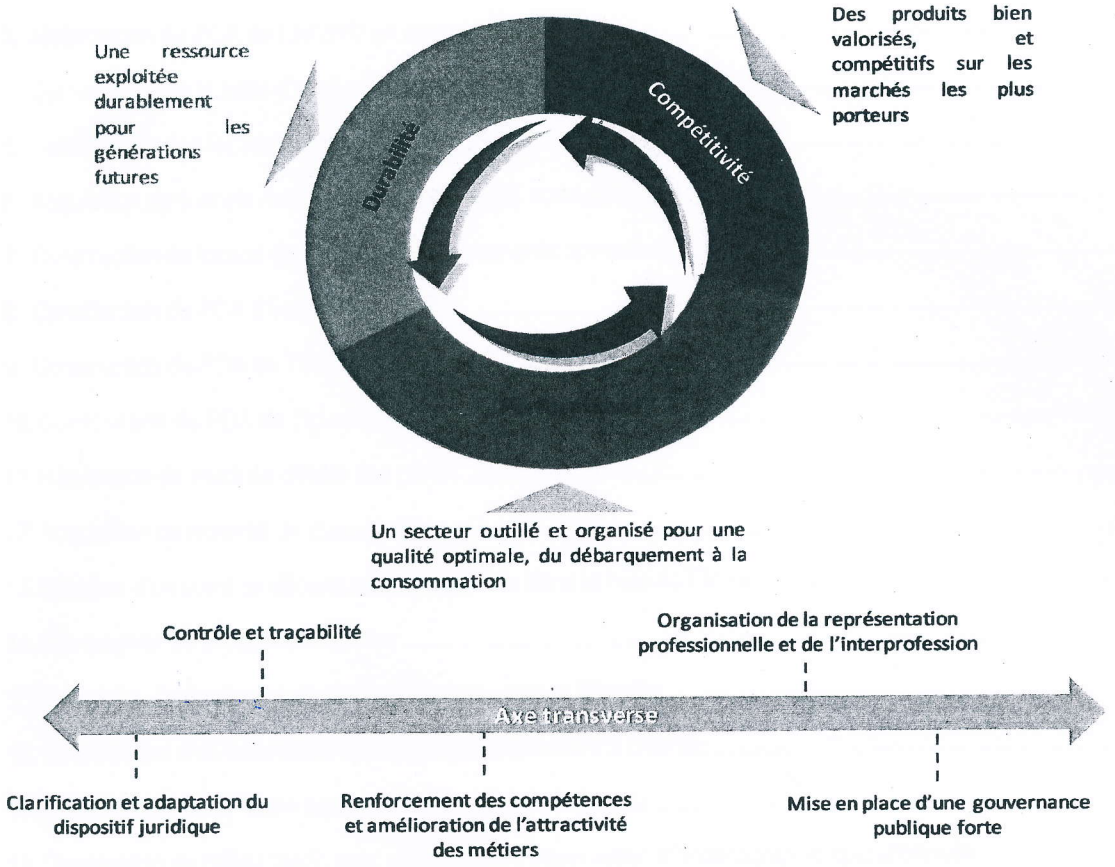

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de 16 projets structurant couvrant la totalité des maillons de la chaîne de valeur du secteur, en complément des projets identifiés dans le cadre de l'axe transverse :

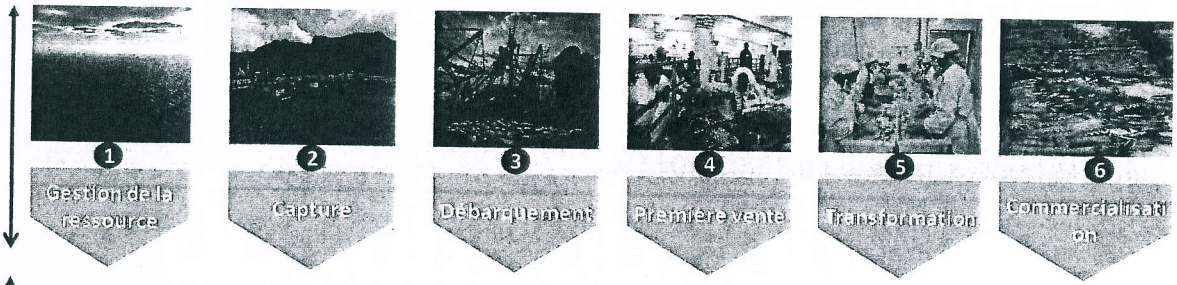

Axe concerné

Durabilité	Performance	Compétitivité
Projets mis en œuvre		
▪ Renforcement et partage de la connaissance scientifique ▪ Aménagement des pêcheries sur la base de quotas ▪ Adaptation et modernisation de l'effort de pêche ▪ Promotion de l'aquaculture pour en faire un moteur de croissance majeur	▪ Développement des infrastructures et des équipement de débarquement ▪ Réservation d'espaces portuaires à la pêche et en assurer une gestion efficace ▪ Renforcement de l'attractivité des halles à marée et des CAPI ▪ Structuration et dynamisation du marché intérieur autour des marchés de gros de poisson et de détail	▪ Facilitation de l'accès des industriels aux matières premières ▪ Appuie à l'orientation des industriels sur les marchés les plus porteurs ▪ Création de 3 pôles de compétitivité des produits de la mer au Nord, au Centre et au Sud du Royaume

Ces 16 projets sont déclinés en mesures / actions définis par les entités en charge de leur exécution et ce en fonction des besoins apparus dans le cadre de leurs missions.

II. Programmation de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole

Au-cours de la commission mixte des 4 et 5 septembre 2014, le Royaume du Maroc et l'Union Européenne ont approuvé la matrice de programmation et de suivi des projets devant être financés par l'appui sectoriel du Protocole. Cette matrice comporte, pour chaque projet, une tranche de l'appui sectoriel annuel qui lui est dédiée, un indicateur de suivi et la cible attendue au 15/07/2015,

Au titre de la première année du Protocole, 25 projets ont été programmés pour la totalité du montant de l'appui sectoriel, soit 14 M€. Sur la base d'un taux de change de 11,22 DH pour un Euro, effectif lors de l'élaboration de la matrice en août 2014, le montant de l'appui sectoriel annuel a été estimé à 157,1 MDH.

Ces projets portent sur la réalisation d'infrastructures de pêche et de commercialisation, d'aquaculture, de recherche halieutique et d'acquisition de matériel. La répartition de cette enveloppe se présente comme suit :

Répartition par entité bénéficiaire

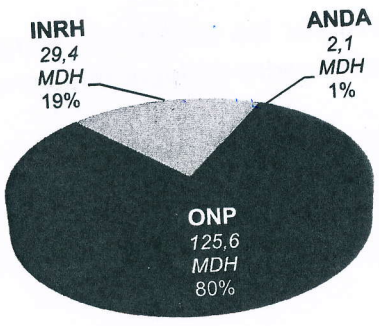

Répartition par nombre de projets

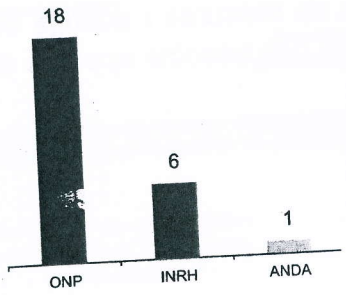

Répartition par type de projets (en MDH)

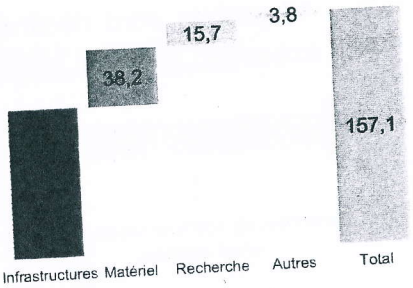

L'affectation de la première tranche de l'appui sectoriel par projet est présentée dans le tableau ci-après :

Action / Projet	Institutions responsables	Indicateurs de Suivi / de Résultat	Performance au 15/07/2014	Cible au 15/07/2015	Source de vérification	Tranche affectée en Année 1 (MDH)
Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	ONP	Réalisation de la halle	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	21,0
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	ONP	Réalisation de la halle	0%	82%	Rapport d'état d'avancement du projet	25,9
Construction du CAPI de Dakhla	ONP	Réalisation du CAPI	89%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	1,3
Construction du CAPI de Laâyoune	ONP	Réalisation du CAPI	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	1,5
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	ONP	Réalisation des équipements en energie solaire	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	4,9
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	ONP	Réalisation des équipements en energie solaire	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	4,2
Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	ONP	Réalisation des travaux de mise à niveau de la halle	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	1,0
Construction de la halle d'Amégriou	ONP	Réalisation de la halle	0%	50%	Rapport d'état d'avancement du projet	1,0
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour	ONP	Réalisation des locaux	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	21,0
Réalisation de murs de clôture de ports	ONP	Réalisation des murs de clôture	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	11,0
Acquisition de tunnels de lavage	ONP	Acquisition des tunnels de lavage	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	9,8

Action / Projet	Institutions responsables	Indicateurs de Suivi / de Résultat	Performance au 15/07/2014	Cible au 15/07/2015	Source de vérification	Tranche affectée en Année 1 (MDH)
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	ONP	Réalisation des locaux de stockage	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	11,2
Acquisition du matériel de manutention (chariots élévateurs, convoyeurs…)	ONP	Acqusition du matériel de manutention	0%	60%	Rapport d'état d'avancement du projet	1,7
Construction du PDA d'Imourane	ONP	Réalisation du PDA	0%	5%	Rapport d'état d'avancement du projet	1,1
Construction du PDA de Tibouda	ONP	Réalisation du PDA	0%	4%	Rapport d'état d'avancement du projet	0,7
Construction du PDA de Tiguert	ONP	Réalisation du PDA	0%	6%	Rapport d'état d'avancement du projet	1,0
Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	ANDA	Réalisation du point de débarquement aquacole	0%	14%	Rapport d'état d'avancement du projet	2,1
Acquisition de 20 véhicules pour renforcer le contrôle	ONP	Acquisition des véhicules	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	3,5
Campagnes de prospection en mer	INRH	Rapport sur les résultats des campagnes	0	3	Rapports de campagne (3 par an)	7,0
Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	INRH	Rapport sur l'évolution de l'état des stocks des espèces suivies	0	1	Rapport de campagne (1 par an)	7,0
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	INRH	Réalisation et équipement du laboratoire	0%	50%	Rapport d'état d'avancement du projet	7,0
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	INRH	Réalisation et équipement de la ferme aquacole	0%	100%	Rapport d'état d'avancement du projet	3,5
Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opéraionnelle	INRH	Acquisition du matériel d'observation océanographique	0%	38%	Rapport d'état d'avancement du projet	3,1
Harmonisation des systèmes d'exploitation	INRH	Réalisation de l'étude	0%	42%	Rapport d'état d'avancement du projet	1,7
Appui aux associations socioprofessionnelles	ONP	Versement des subventions	0%	25%	Rapport d'état d'avancement du projet	3,8
Total						**157,1**

En octobre 2014, l'Union Européenne a procédé au virement, en faveur du Royaume du Maroc, de l'enveloppe financière de la première année du Protocole constituée par l'accès à la ressource (16 M€) et l'appui sectoriel (14 M€). A la réception des fonds, la conversion en dirhams marocains s'est faite sur la base d'un taux de change effectif de 11,05 DH pour 1 €, soit une baisse de 1,5% par rapport au montant initialement estimé. La contrevaleur en dirhams marocains de la première tranche de l'appui sectoriel ressort ainsi à 154,7 MDH contre 157,1 MDH prévus initialement, soit un écart de change de 2,3 MDH.

Afin de refléter la réalité de la consommation de l'appui sectoriel, le montant de l'appui sectoriel de la première année du Protocole a été ventilé par projet suivant le tableau ci-après :

Montants en MDH	Institutions responsables	Programmation initiale	En %	Montants affectés aux projets	Ecart de change
Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	ONP	21,0	13%	20,7	(0,3)
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	ONP	25,9	16%	25,5	(0,4)
Construction du CAPI de Dakhla	ONP	1,3	1%	1,2	(0,0)
Construction du CAPI de Laâyoune	ONP	1,5	1%	1,4	(0,0)
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	ONP	4,9	3%	4,8	(0,1)
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	ONP	4,2	3%	4,1	(0,1)
Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	ONP	1,0	1%	1,0	(0,0)
Construction de la halle d'Amégriou	ONP	1,0	1%	1,0	(0,0)
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour	ONP	21,0	13%	20,7	(0,3)
Réalisation de murs de clôture de ports	ONP	11,0	7%	10,8	(0,2)
Acquisition de tunnels de lavage	ONP	9,8	6%	9,6	(0,1)
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	ONP	11,2	7%	11,0	(0,2)

Acquisition du matériel de manutention (chariots élévateurs, convoyeurs…)	ONP	1,7	1%	1,7	(0,0)
Construction du PDA d'Imourane	ONP	1,1	1%	1,1	(0,0)
Construction du PDA de Tibouda	ONP	0,7	0%	0,7	(0,0)
Construction du PDA de Tiguert	ONP	1,0	1%	1,0	(0,0)
Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	ANDA	2,1	1%	2,1	(0,0)
Acquisition de 20 véhicules pour renforcer le contrôle	ONP	3,5	2%	3,4	(0,1)
Campagnes de prospection en mer	INRH	7,0	4%	6,9	(0,1)
Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	INRH	7,0	4%	6,9	(0,1)
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	INRH	7,0	4%	6,9	(0,1)
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	INRH	3,5	2%	3,4	(0,1)
Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle	INRH	3,1	2%	3,1	(0,0)
Harmonisation des systèmes d'exploitation	INRH	1,7	1%	1,7	(0,0)
Appui aux associations socioprofessionnelles	ONP	3,8	2%	3,8	(0,1)
Total		**157,1**	**100%**	**154,7**	**(2,3)**

Les projets programmés dans le cadre de l'appui sectoriel du Protocole font l'objet d'appels d'offres lancés par les organismes en charge de leur exécution.

Les procédures de passation des marchés publics au Maroc obéissent aux dispositions réglementaires en vigueur et notamment celles du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics (BO n°6140 du 4 avril 2013), tel que modifié par le décret n°2-13-656 du 19 août 2013.

Il est à noter que l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3535-13 du 28 novembre 2013 fixe la liste des établissements publics devant appliquer la réglementation régissant les marchés publics (BO n°6214 du 19 décembre 2013).

III. Contribution de l'appui sectoriel à l'investissement public dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture

Au titre de l'année budgétaire 2015, **l'enveloppe de la première année de l'appui sectoriel (14 M€) représente environ 16% de l'investissement public cumulé** du DPM, de l'ONP (Office National des Pêches), de l'INRH (Institut National de Recherche Halieutique) et de l'ANDA (Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture) comme le montre le tableau ci-après :

Entités	*Montant (MDH)*
DPM	268,2
ONP	525,0
INRH	139,2
ANDA	43,0
Total budgets d'investissement 2015[1]	**975,4**
Montant de l'appui sectoriel effectif reçu en année 1	154,7
Contribution de l'appui sectoriel au budget d'investissement de 2015	*16%*

[1] Source : Budget présenté au Parlement pour le DPM, présentations des budgets réalisées lors des conseils d'administrations des entités sous-tutelle (ONP, INRH et ANDA)

IV. Rapport d'avancement des projets programmés au titre de la première année du Protocole

1. Construction de la nouvelle halle de Dakhla

a) Description du projet

Conscient du rôle joué par les infrastructures de commercialisation dans la valorisation des produits de la pêche, l'Office National des Pêches (ONP) a mis en place un programme de construction de 17 halles de nouvelle génération pour un investissement total d'environ 550 MDH. Ces halles s'inscrivent dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis qui vise à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le tableau ci-après détaille le programme de construction des halles de nouvelle génération élaboré par l'ONP :

Localisation	Etat
Nador	En fonction
Tarfaya	En fonction
Laayoune	En fonction
Larache	En fonction
Mohammedia	En fonction
El jadida	En fonction
Safi	En fonction
Agadir	En fonction
Tan Tan	En fonction
Boujdour	En fonction
Tanger	En-cours
Dakhla	En-cours
Amégriou	En-cours
Al Hoceima	En projet
Casablanca[2]	En projet
Mehdia	En projet
Essaouira	En projet

Le projet de construction de la nouvelle halle de Dakhla au sein du port-îlot a été motivé par l'augmentation continue des débarquements de poisson nécessitant la mise en place d'une infrastructure de commercialisation adaptée. Ce projet trouve aussi sa justification dans le fait que la halle existante, située au centre-ville de Dakhla, ne permet pas de traiter les volumes débarqués au port et de répondre au souci de préservation de la qualité du poisson contrairement à une halle de nouvelle génération située au sein de l'enceinte portuaire.

La halle de nouvelle génération consiste en la réalisation des équipements suivants :

[2] Dans le cadre de la réalisation du nouveau port de Casablanca

- Un espace de vente des produits de la pêche ;
- Un sas d'entrée et de sortie des produits ;
- Trois fabriques de glace d'une capacité totale de 125 T/j ;
- Une chambre froide ;
- Des locaux administratifs ;
- Des installations de froid.

Parallèlement, cette halle sera dotée des équipements relatifs à :

- La manutention des produits de la pêche transitant par la halle (Chariots élévateurs, convoyeurs transpalettes, palettes, etc.) ;
- L'informatisation du processus de commercialisation.

En termes d'objectifs ciblés, ceux-ci se présentent comme suit :

- La préservation de la qualité des produits de la pêche transitant par la halle ;
- L'organisation des flux des produits et des personnes au sein de l'espace de vente
- L'augmentation de l'attractivité de la halle permettant la commercialisation de l'ensemble des produits de la mer;
- L'amélioration de la valorisation des produits débarqués ;
- L'implication des professionnels dans la gestion et l'exploitation des halles.

En termes de retombées socio-économiques attendues[3], la halle de nouvelle génération de Dakhla permettra d'atteindre l'un des indicateurs suivants :

- Augmentation de la valeur de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ;
- Développement local par le prélèvement de taxes additionnelles en faveur de la région d'environ 0,4 MDH par an ou ;
- Création de près de 20 emplois directs.

Le coût d'investissement total du projet s'élève à 45 MDH dont 25,5 MDH affectés au titre de la première année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **66%** comme indiqué ci-après :

Composante	Coût (MDH)	Part	Etudes		Travaux et matériel		Avancement par composante	Avancement pondéré par le coût
			Poids	Avancement	Poids	Avancement		
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = [(b)x(c)] + [(d)x(e)]	(g) = (a) x (f)
Halle	25,0	56%	26%	100%	74%	91%	93%	52%
Fabriques de glace	20,0	44%	37%	89%	63%	0%	33%	15%
Total projet	45,0	100%	31%	93%	69%	49%	66%	66%

[3] Conformément aux termes du Protocole de pêche, le Royaume du Maroc présentera avant l'expiration de ce dernier un rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel. Celui-ci permettra de présenter et d'apprécier les retombées socio-économiques des projets financés par l'appui sectoriel et opérationnalisés. Se référer à la matrice de programmation de la première année du Protocole pour l'identification des indicateurs d'impact estimés pour chaque projet financé par l'appui sectoriel.

Maquette de la halle de Dakhla

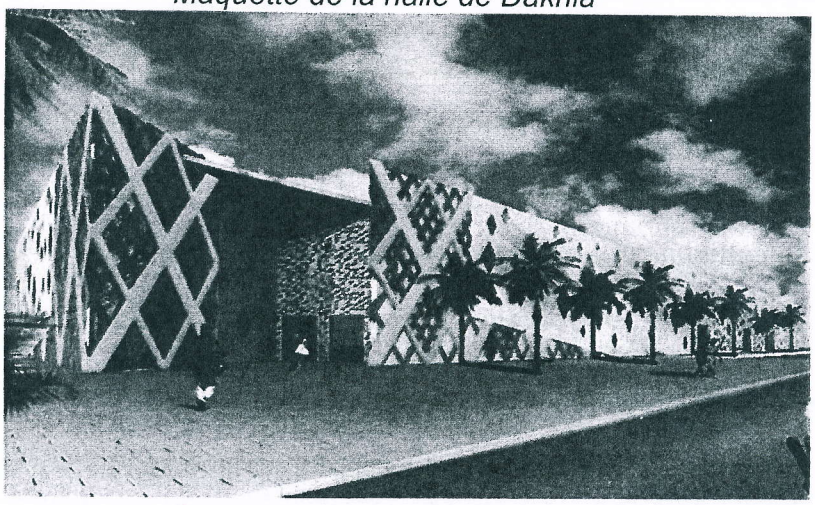

Façade extérieure

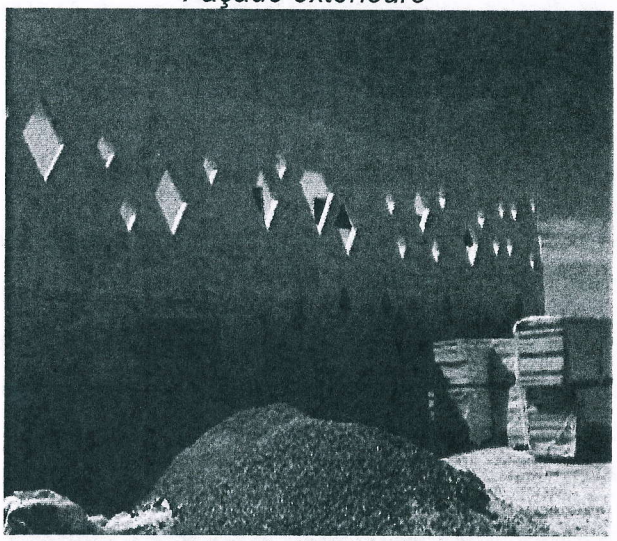

Vue de l'extérieur

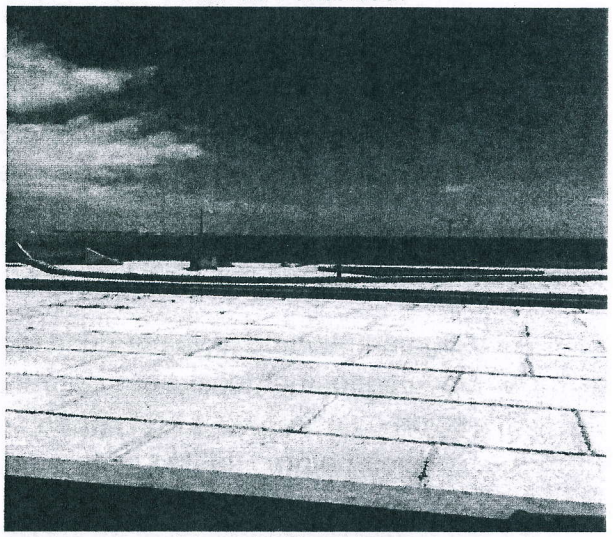

Vue de l'intérieur

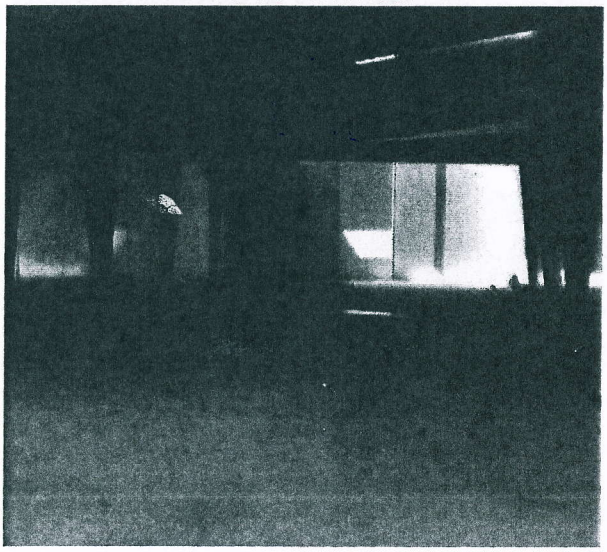

Vue de l'intérieur

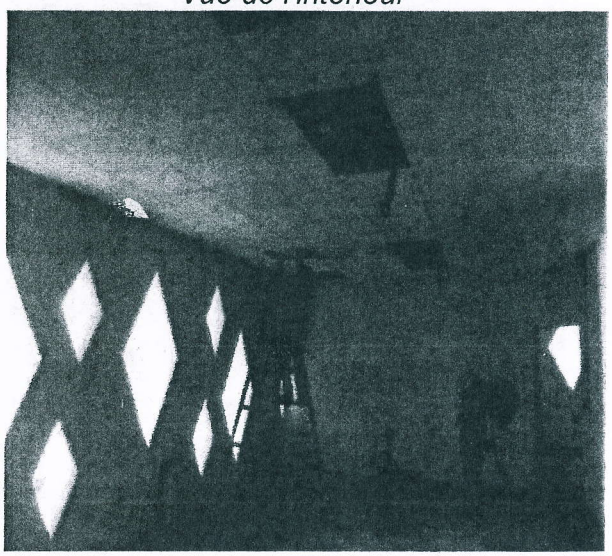

Plan de la fabrique de glace

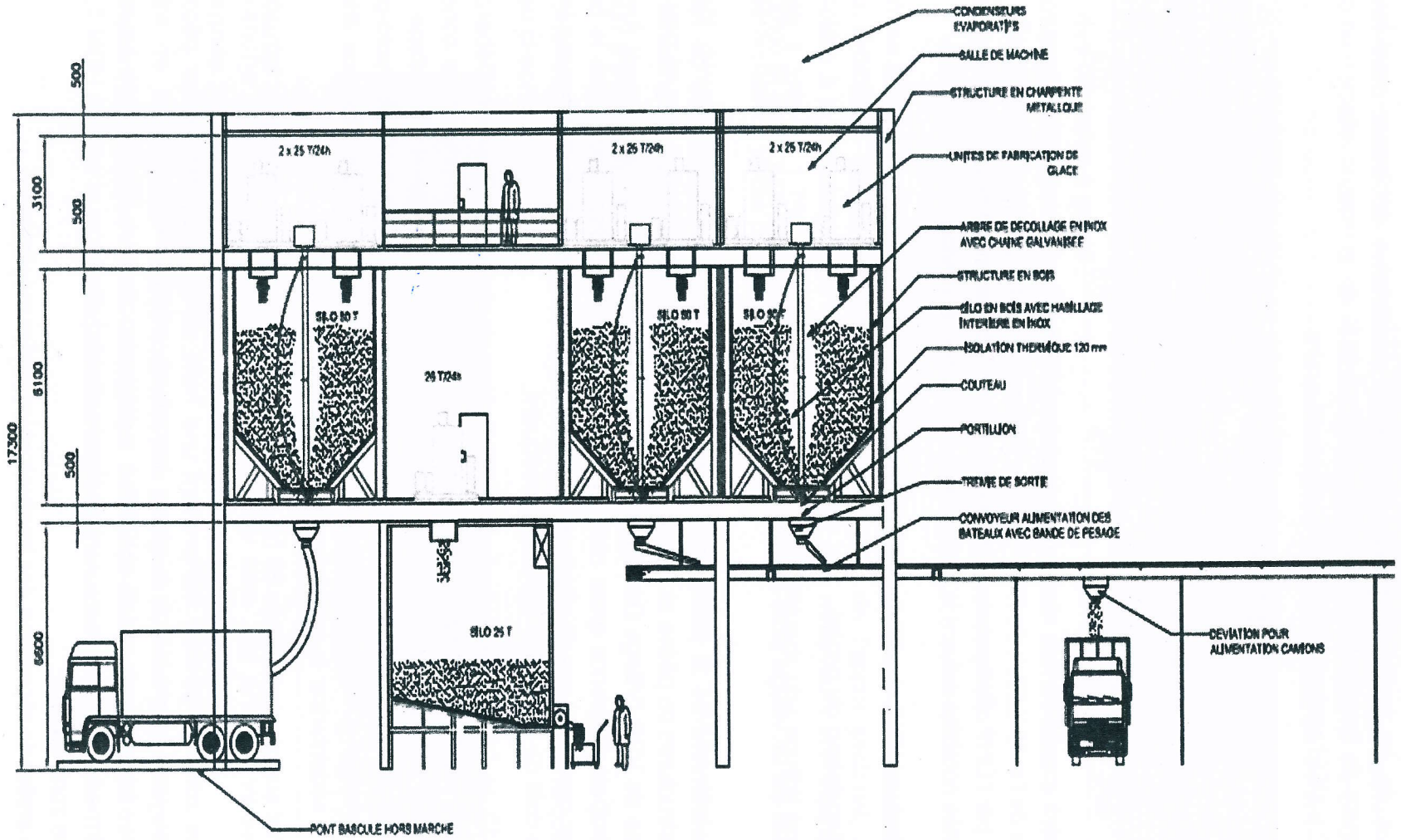

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 81% de la tranche affectée en année 1, soit 20,6 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
66%	82%	81%	25,5	20,6

Le retard accusé dans la réalisation de ce projet s'explique principalement par l'obtention tardive de l'autorisation de l'ANP pour la réalisation de la fabrique de glace sur la parcelle ciblée par l'ONP. Désormais obtenue, l'exécution de ce projet devrait se poursuivre sans difficultés notables suivant le planning de réalisation actualisé.

2. Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire

a) *Description du projet*

Aftiessat est un village situé à 65 km au sud de la ville de Boujdour, dans la commune de Jreifia.

Le département de la pêche maritime a mis en place un programme de réalisation d'infrastructures de pêche et de commercialisation au profit du segment artisanal prenant la forme de VDP (Village De Pêcheurs) et de PDA (Point de Débarquement Aménagé). La principale différence entre ces deux types d'infrastructures réside dans le fait qu'un PDA ne comprend pas de digue maritime et de cale de halage, contrairement à un VDP dont le coût de réalisation est plus conséquent.

En 2012, le Département de la Pêche Maritime a réalisé un Point de Débarquement Aménagé (PDA) à Aftiessat dans le cadre d'un programme comprenant la construction de 10 VDP/PDA à Amégriou, Tarouma, Agti El Ghazi, Aftiessat, Imoutlane, N'tireft, Lassarga, Labouirda, Ain Beida et Lamhiriz. Celui-ci vise à créer des micro-pôles de développement local, générateurs d'emploi et de prospérité dans l'espace littoral, de nature à sédentariser la population et atténuer l'exode rural.

Construit sur une surface de 39 ha, le PDA d'Aftiessat regroupe plusieurs infrastructures dont :

- Une zone de pêche : comprenant une halle au poisson, des locaux pêcheurs et mareyeurs, une fabrique de glace, une chambre froide ;
- Des équipements socio-collectifs : constitués d'une salle de formation, d'une infirmerie, d'un café-restaurant et d'une salle de prière ;
- Une zone habitat ;
- Un atelier de réparation des barques et un atelier mécanique

Le PDA d'Aftiessat a nécessité un investissement total d'environ 96 MDH.

e projet programmé dans le cadre de l'appui sectoriel consiste à doter le PDA en quipements solaires permettant de contribuer à l'éclairage public et à l'alimentation des quipements socio-collectifs en électricité. Il participe de ce fait à l'amélioration de fficacité des espaces et in fine à la performance des opérations de débarquement et e commercialisation des produits de la pêche.

es principaux objectifs de ce projet sont :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des marins pêcheurs et des mareyeurs ;
- La diminution des charges additionnelles et polluantes dues au fonctionnement des centrales à gasoil ;
- La mise en place d'équipements solaires permettant de remédier à l'absence du réseau électrique ;
- Le désenclavement et l'autonomie directe de la zone de pêche ;
- L'utilisation des potentialités de la région en ressource solaire.

n termes d'impacts attendus, à mesurer plus précisément lors de l'élaboration, avant la n du Protocole, du rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce projet énéficiera à la population des marins pêcheurs et des mareyeurs actifs dans le PDA, valuée à près de 1.750 personnes. De même, il constituera une source énergétique omplémentaire à terme pour le PDA.

e coût d'investissement total au titre de ce projet s'élève à 7 MDH dont 4,8 MDH rogrammés pour la première tranche de l'appui sectoriel.

Etat d'avancement au 15 juillet 2015

u 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **10%** comme indiqué dans le bleau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
21%	50%	79%	0%	10%

Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole

u titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier ersement de l'année 2 du Protocole s'élève à 10% de la tranche affectée en année 1, oit 0,5 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1	Tranche à débloquer pour l'Année 2
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
10%	100%	10%	4,8	0,5

Le retard accusé dans la réalisation de ce projet tient à la nature même du projet qui a nécessité un délai plus important que prévu pour la réalisation des études de faisabilité, notamment techniques, permettant de sécuriser l'investissement.

3. Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire

a) Description du projet

Lamhiriz est un village situé à 318 km au sud de la ville de Dakhla, dans la commune de Bir Guendouz.

En 2009, le Département de la Pêche Maritime a réalisé un Point de Débarquement Aménagé (PDA) à Lamhiriz dans le cadre d'un programme comprenant la construction de 10 VDP/PDA (Cf. § 2.a ci-dessus). Celui-ci vise à créer des micro-pôles de développement local, générateurs d'emploi et de prospérité dans l'espace littoral, de nature à sédentariser la population et atténuer l'exode rural.

Le PDA de Lamhiriz regroupe plusieurs infrastructures dont :

- Une zone de pêche : comprenant une halle au poisson et des locaux pêcheurs ;
- Des équipements socio-collectifs : constitués d'une antenne médicale, d'un centre commercial, d'une école primaire…;
- Un atelier de réparation des barques et un atelier mécanique

Le PDA de Lamhiriz a nécessité un investissement d'environ 165 MDH.

Le projet programmé dans le cadre de l'appui sectoriel consiste à doter le PDA en équipements solaires permettant de contribuer à l'éclairage public et à l'alimentation des équipements socio-collectifs en électricité.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des marins pêcheurs et des mareyeurs ;
- La diminution des charges additionnelles et polluantes dues au fonctionnement des centrales à gasoil ;
- La mise en place d'équipements solaires permettant de remédier à l'absence du réseau électrique ;
- Le désenclavement et l'autonomie directe de la zone de pêche ;
- L'utilisation des potentialités de la région en ressource solaire.

En termes d'impacts attendus, à mesurer plus précisément lors de l'élaboration, avant la fin du Protocole, du rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce projet bénéficiera à la population des marins pêcheurs et des mareyeurs actifs dans le PDA et évaluée à près de 378 personnes. De même, il constituera une source énergétique complémentaire à terme pour le PDA.

Le coût d'investissement total au titre de ce projet s'élève à 6 MDH dont 4,1 MDH programmés pour la première tranche de l'appui sectoriel.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet mené par l'ONP atteint **10%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
21%	50%	79%	0%	10%

c) Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 10% de la tranche affectée en année 1, soit 0,4 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (*en MDH*)	Tranche à débloquer pour l'Année 2 (1er versement) *en MDH*
(a)	(b)	(c) = [min (a);(b)] / (b)	(d)	(e) = (c) x (d)
10%	100%	10%	4,1	0,4

Le faible taux d'avancement de ce projet s'explique uniquement par les délais requis pour la réalisation des études de faisabilité, revus à la hausse, compte tenu de des compétences techniques nécessaires à la réalisation de ce type d'équipements et non disponibles à l'ONP.

4. Construction de la halle d'Amégriou

a) Description du projet

Amégriou est un village situé à 60 km au nord de la ville de Laayoune. Un VDP y a été réalisé par le DPM à la fin des années 2000. Celui-ci a réalisé en 2014 une production halieutique de 578 tonnes constituées à hauteur d'algues et de céphalopodes.

Conscient du rôle joué par les infrastructures de commercialisation dans la valorisation des produits de la pêche, l'Office National des Pêches (ONP) a mis en place un programme de construction de 12 halles de nouvelle génération pour un investissement total d'environ 550 MDH. Ces halles s'inscrivent dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis qui vise à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le projet programmé dans le cadre de l'appui sectoriel consiste à réaménager la halle au poisson existante en la dotant d'un espace de vente des produits de la pêche, d'une chambre froide et de locaux administratifs. Par ailleurs, la nouvelle halle d'Amégriou sera dotée d'équipements permettant la manutention du poisson (convoyeurs, transpalettes, palettes…) en plus de l'informatisation du processus de commercialisation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis et vise à :

- Garantir une meilleure valorisation des captures ;
- Assurer la transparence des transactions commerciales ;
- Séparer les flux des personnes et des produits ;
- Augmenter la capacité d'accueil.

En termes de retombées socio-économiques attendues, la halle d'Amégriou pourrait permettre d'atteindre l'un des indicateurs suivants (à mesurer conformément à l'article 6.7 du Protocole) :

- Augmentation de la valeur de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ou ;
- Développement local par le prélèvement de taxes additionnelles en faveur de la région d'environ 0,018 MDH par an ou ;
- Création de près de 10 emplois directs.

Le coût d'investissement total au titre de ce projet s'élève à 3 MDH dont 1,0 MDH programmé pour la première tranche de l'appui sectoriel.

Maquette de la halle projetée

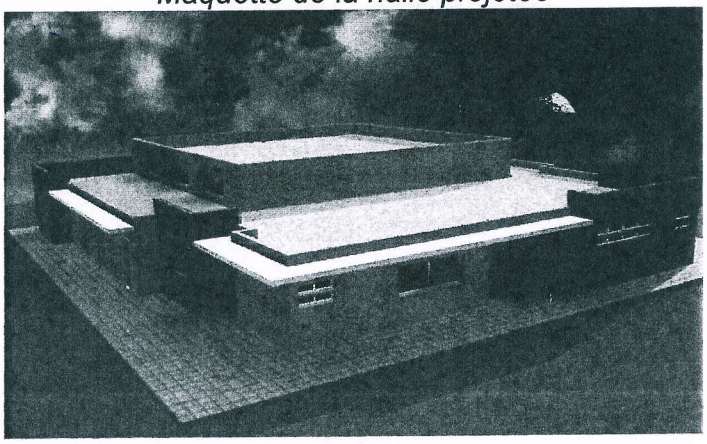

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **39%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux (A.O et physiques)		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
33%	100%	67%	9%	39%

c) Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 77% de la tranche affectée en année 1, soit 0,8 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement - en MDH)
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
39%	50%	77%	1,0	0,8

Ce projet a connu un retard par rapport au planning d'exécution car l'appel d'offre initial a été déclaré infructueux et a dû être relancé. La livraison de ce projet est prévue au-cours de l'année 2016.

5. Construction des locaux pêcheurs au port de Boujdour

a) Description du projet

Le projet consiste en l'implantation d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale sur une superficie de 3.000 m² située à l'intérieur du port de pêche de Boujdour. Il est motivé par le souhait du Département de la Pêche Maritime de compléter les infrastructures de pêche réalisées au port de Boujdour par des équipements permettant de faciliter le travail des artisans pêcheurs. Il s'inscrit de ce fait dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis.

Ces équipements comprennent :

- 760 locaux pêcheurs ;
- 760 Boxes jerricanes ;
- 2 Blocs sanitaires ;
- 1 atelier de réparation des barques et un atelier mécanique.

Les locaux pêcheurs auront un impact direct sur près de 700 marins pêcheurs actifs au port de Boujdour. Cet impact attendu sera évalué par le Royaume du Maroc conformément aux dispositions du Protocole et notamment son article 6.7.

Le coût total de ce projet s'élève à 30 MDH dont 20,7 MDH programmés au titre de la première tranche de l'appui sectoriel

b) *Etat d'avancement au 15 juillet 2015*

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **18%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
29%	60%	71%	0%	18%

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 18% de la tranche affectée en année 1, soit 3,7 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
18%	100%	18%	20,7	3,7

La réalisation de ce projet s'est heurtée au retard accusé dans l'octroi du terrain assiette du projet par l'ANP (Agence Nationale des Ports). En effet, la construction d'infrastructures au sein des ports est régie par les dispositions de la Loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'ANP et de la Société d'Exploitation des Ports. A ce titre, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire est nécessaire avant la réalisation de toute infrastructure. A l'heure actuelle, le terrain ciblé a été accordé par l'ANP à l'ONP qui a lancé les démarches nécessaires à la réalisation des équipements projetés.

6. Acquisition de tunnels de lavage des contenants normalisés

a) *Description du projet*

Les tunnels de lavage sont l'une des composantes du programme de « Contenants Normalisés » lancé par l'ONP et visant à préserver la qualité des captures par l'utilisation de caisses en plastique plutôt que celles en bois et les débarquements en vrac. Au titre

des protocoles de pêche MA-UE précédents, les fonds de l'appui sectoriel ont été affectés à hauteur de 11,7 M€ à l'accompagnement de ce programme.

Le projet en question consiste en l'acquisition de tunnels de lavage automatiques pour les ports de Dakhla, Boujdour, Laâyoune et Tan Tan. Il vise à augmenter la capacité de lavage des caisses à travers l'introduction des tunnels de lavage automatiques permettant le traitement de près de 120.000 caisses par jour.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- L'utilisation exclusive et généralisation des contenants normalisés ;
- L'abandon des caisses non conformes (bois et autres) ;
- La mise en service des infrastructures de lavage, de manutention et de stockage des contenants ;
- Le nettoyage et la désinfection systématique des contenants avant leur réutilisation.

Sur l'ensemble des quatre ports envisagés, ce projet permettrait la création d'environ 24 emplois directs. Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7).

Le coût total de ce projet s'élève à 14 MDH dont 9,6 MDH ont été programmés au titre de la première tranche de l'appui sectoriel.

Prototype de tunnel de lavage automatique des contenants

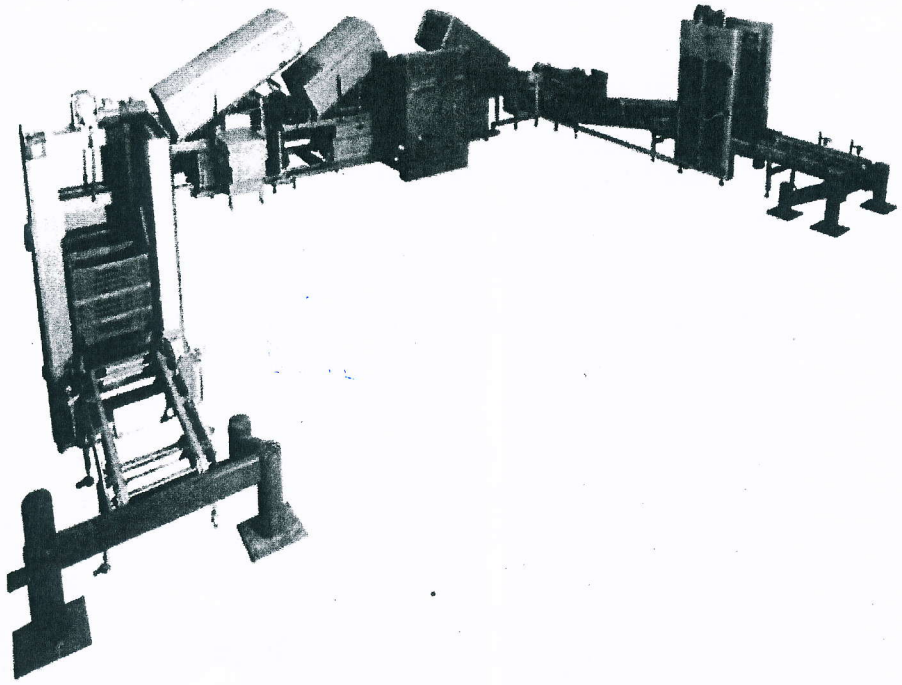

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **21%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
0%	0%	100%	21%	21%

c) Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 21% de la tranche affectée en année 1, soit 2,0 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	(b)	(c) = [min (a);(b)] / (b)	(d)	(e) = (c) x (d)
21%	100%	21%	9,6	2,0

Le retard accusé dans la réalisation de ce projet tient au fait que l'Appel d'Offres lancé en 2014 a été infructueux et a dû être relancé en 2015. Celui-ci a finalement permis de sélectionner un prestataire pour la production et la livraison de ce matériel.

7. Construction de locaux de stockage des contenants normalisés

a) Description du projet

Ce projet vise à construire des locaux de stockage des contenants normalisés dans les ports de Laayoune, Boujdour, Dakhla et Tan Tan. Il est motivé par la nécessité d'aménager des espaces suffisants pour assurer le stockage des contenants normalisés dans des conditions acceptables de sécurité. En effet, les unités de gestion des contenants normalisés actuelles sont devenues très exiguës par rapport aux volumes d'activité, notamment après la généralisation de l'utilisation des caisses en plastique pour la flotte sardinière. Notons que les locaux de stockage des contenants normalisés sont une partie intégrante du programme « Contenants Normalisés » lancé par l'ONP dont une partie a été financée par l'appui sectoriel des protocole de pêche MA-UE précédents (Cf. § 6.a). Ils permettent ainsi de développer la performance des opérations de pêche et de commercialisation ciblée par la stratégie Halieutis.

Ces locaux pourraient permettre la création à terme de 16 emplois directs dans les quatre ports envisagés. Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7).

L'investissement total au titre de ce projet s'élève à 16 MDH dont 11 MDH programmés au titre de la première tranche de l'appui sectoriel.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **69%** comme indiqué ci-après :

Site	Coût En MDH	Poids	Etudes		Travaux		Avancement par site	Avancement pondéré par le coût
			Poids	Avancement	Poids	Avancement		
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = [(b)x(c)] + [(d)x(e)]	(g) = (a) x (f)
Laayoune	4,0	25%	43%	100%	57%	63%	79%	20%
Boujdour	4,0	25%	43%	100%	57%	71%	83%	21%
Dakhla	4,0	25%	37%	100%	63%	66%	79%	20%
Tan Tan	4,0	25%	43%	79%	57%	0%	34%	8%
Total	16,0	100%	41%	92%	59%	50%	69%	69%

Dakhla

Boujdour

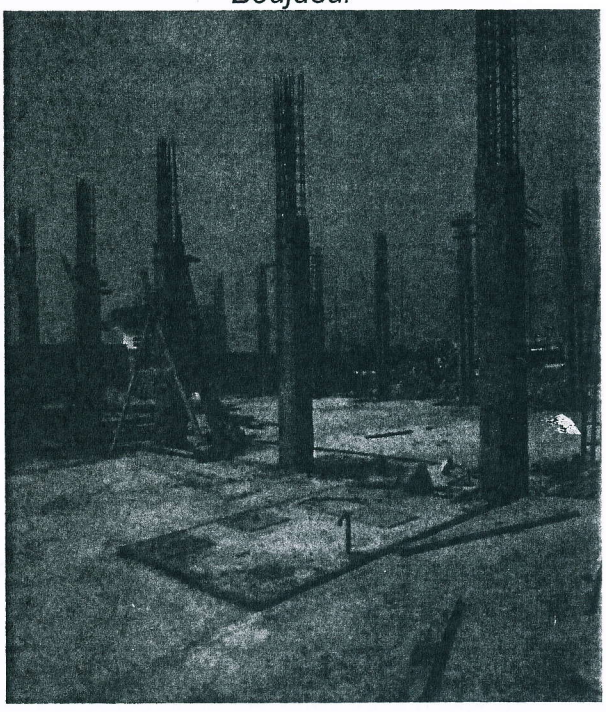

Laâyoune

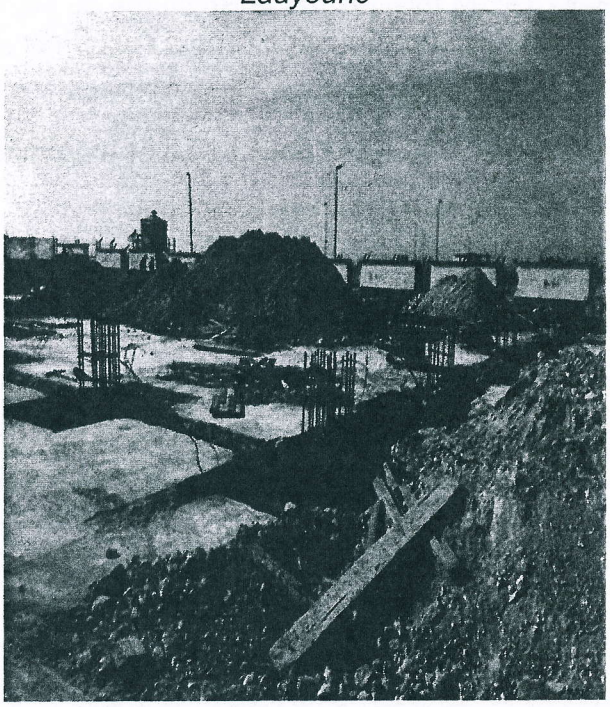

Tan Tan

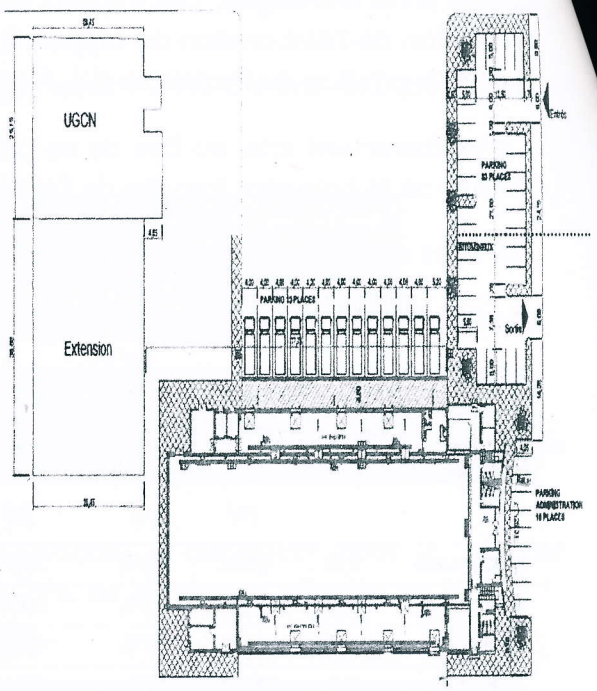

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 69% de la tranche affectée en année 1, soit 7,6 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
69%	100%	69%	11,0	7,6

Le retard constaté dans la réalisation de ce projet tient principalement au site de Tan Tan où le terrain assiette du projet a été obtenu tardivement de l'ANP. Ceci n'a néanmoins pas empêché la réalisation des études y afférentes.

8. Construction du PDA d'Imourane

a) *Description du projet*

Le site d'Imourane est situé dans la commune d'Aourir, à 12 Km de la ville d'Agadir.

Depuis les premiers sites de pêche artisanale réalisés au Maroc dans le cadre de la coopération avec le Japon, le Département de la Pêche Maritime a développé une forte expérience dans la réalisation de PDA (Point de Débarquement Aménagé) et de VDP

(Village De Pêcheurs). Actuellement, le Royaume du Maroc dispose de 43 sites de pêche artisanale aménagés dont 7 sont en phase d'études ou de construction. En comptant les ports de pêche, le pays disposera d'un site de pêche aménagé tous les 55 km. Le programme de réalisation de ces infrastructures totalise un investissement total de 2,1 MMAD.

La carte ci-après détaille les PDA et VDP développés et en-cours sur le littoral marocain dans le cadre du PNAL (Programme National d'Aménagement du Littoral). Celui-ci regroupe les projets identifiés par le DPM pour le développement de la pêche artisanale dans le pays :

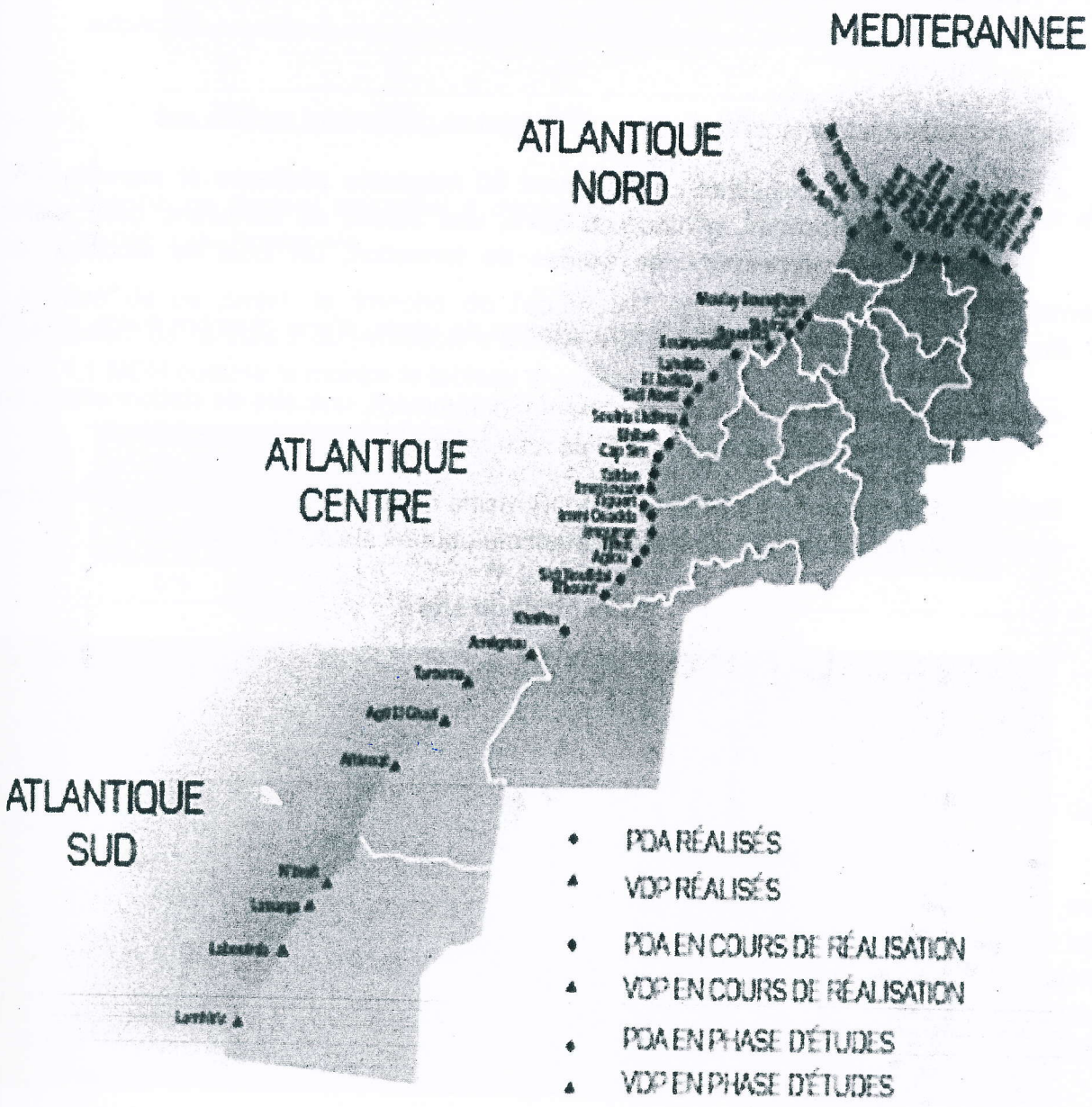

Le projet consiste en la réalisation d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) au profit de la pêche artisanale active sur le site. Le PDA projeté a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de travail et de revenu des marins de la pêche artisanale ;
- L'augmentation des performances économiques de la pêche artisanale ;
- L'amélioration de la qualité et la valorisation des produits débarqués ;
- L'organisation et l'encadrement de la profession ;
- La sécurité des marins et de leurs biens ainsi que de leurs familles ;
- La couverture sociale et médicale des marins artisans ;
- La lutte contre l'informel ;
- Le développement de la commercialisation formelle des produits de la pêche.

Les principaux équipements prévus par ce projet se présentent comme suit :

- Locaux dédiés à la pêche: comprenant 60 magasins pêcheurs et mareyeurs, 51 boxes pour jerricanes, un bloc sanitaire, une station de carburant, deux ateliers mécanique et charpentier, des salles de formation, un local de stockage des contenants normalisés… ;
- Halle au poisson : composée d'un carreau de vente, d'une chambre froide et d'une fabrique de glace ;
- Aménagements extérieurs : comprenant, notamment, une aire de stationnement des barques, une aire d'étendage des filets, une rampe d'accès…

Enfin, la différence entre un PDA et un VDP réside dans le fait que ce dernier inclut, en plus des ouvrages d'un PDA, une digue maritime et une cale de halage.

Etat actuel du site

A l'heure actuelle, quelques 140 marins pêcheurs sont actifs sur le site d'Imourane, situé entre les PDA d'Imi Ouaddar et de Tifnit déjà réalisés. La construction du PDA permettra

de compter cette activité dans le secteur formel, de répondre aux besoins de sécurité et d'amélioration des conditions de vie exprimés par la population active sur ce site et faire bénéficier les marins et leurs familles de la couverture sociale.

Le coût de réalisation total du projet s'élève à 30 MDH dont 1,1 programmés au titre de la première tranche de l'appui sectoriel.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **5%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
26%	21%	74%	0%	5%

c) Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 1, soit 1,1 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1	Tranche à débloquer pour l'année 2
(a)	(b)	(c) = [min (a);(b)] / (b)	(d)	(e) = (c) x (d)
5%	5%	100%	1,1	1,1

9. Construction du PDA de Tibouda

a) Description du projet

Le site de Tibouda est situé dans la commune de Bni Chiker, à 40 Km de la ville de Nador.

Le projet consiste en la réalisation d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) au profit de la pêche artisanale active sur le site et ce dans le cadre du PNAL (Cf. § 8.a). Le choix du site est justifié par l'absence de sites de pêche et de commercialisation aménagés à l'est du PDA de Sidi Hsein réalisé par le DPM et par l'existence d'une population active d'environ 140 marins pêcheurs réalisant une production annuelle estimée à 140 tonnes de poisson.

Le PDA projeté a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de travail et de revenu des marins de la pêche artisanale ;
- L'augmentation des performances économiques de la pêche artisanale ;
- L'amélioration de la qualité et la valorisation des produits débarqués ;
- L'organisation et l'encadrement de la profession ;
- La sécurité des marins et de leurs biens ainsi que de leurs familles ;
- La couverture sociale et médicale des marins artisans ;
- Le développement de la commercialisation formelle des apports de pêche ;

Les principaux équipements prévus par ce projet se présentent comme suit :

- Locaux dédiés à la pêche: comprenant 70 magasins pêcheurs et mareyeurs, 50 boxes pour jerricanes, un bloc sanitaire, une station de carburant, deux ateliers mécanique et charpentier, des salles de formation, un local de stockage des contenants normalisés… ;
- Halle au poisson : composée d'un carreau de vente, d'une chambre froide et d'une fabrique de glace ;
- Aménagements extérieurs : comprenant, notamment, une aire de stationnement des barques, une aire d'étendage des filets, une voie d'accès…

Etat actuel du site

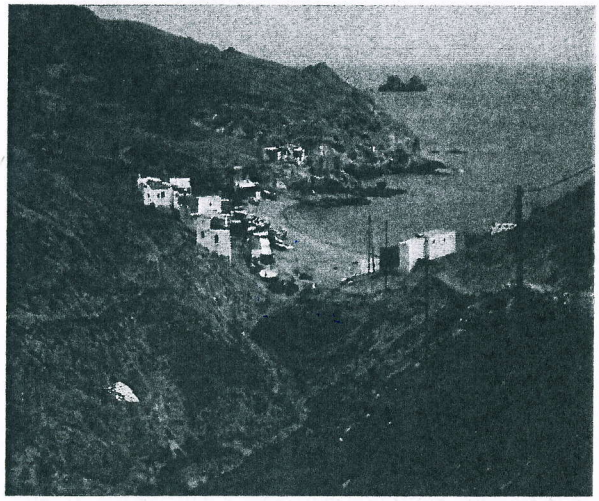

Perspective du PDA envisagé[4]

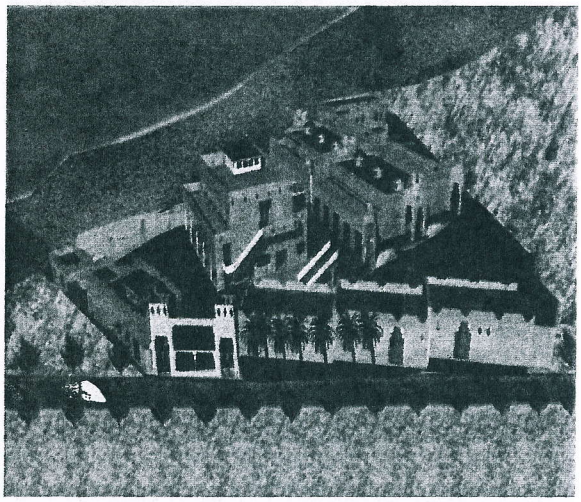

La construction du PDA permettra de compter cette activité dans le secteur formel (~ 140 actuellement informels), de répondre aux besoins de sécurité et d'amélioration des conditions de vie exprimés par la population active sur ce site et faire bénéficier les marins et leurs familles de la couverture sociale (CNSS et AMO[5]).

[4] Sous réserve des conclusions des études en cours de réalisation
[5] Caisse Nationale de Sécurité Sociale | Assurance Maladie Obligatoire

Le coût de réalisation total du projet s'élève à 25 MDH dont 0,7 programmé au titre de la première tranche de l'appui sectoriel.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **4%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
26%	17%	74%	0%	4%

c) Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 0,7 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	(b)	(c) = [min (a);(b)] / (b)	(d)	(e) = (c) x (d)
4%	4%	100%	0,7	0,7

10. Construction du PDA de Tiguert

a) Description du projet

Le site de Tiguert est situé à 38 Km au nord de la ville d'Agadir.

Le projet consiste en la réalisation d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) au profit de la pêche artisanale active sur le site dans le cadre du PNAL (Cf. § 8.a). Le choix du site est justifié par l'absence de sites de pêche et de commercialisation aménagés entre les PDA d'Imi-Ouaddar et d'Imessouane, réalisés par le DPM, et par l'existence d'une population active d'environ 220 marins pêcheurs.

Le PDA projeté a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de travail et de revenu des marins de la pêche artisanale ;
- L'augmentation des performances économiques de la pêche artisanale ;
- L'amélioration de la qualité et la valorisation des produits débarqués ;
- L'organisation et l'encadrement de la profession ;

- La sécurité des marins et de leurs biens ainsi que de leurs familles ;
- La couverture sociale et médicale des marins artisans ;
- Le développement de la commercialisation formelle des apports de pêche ;

Les principaux équipements prévus par ce projet se présentent comme suit :

- Locaux dédiés à la pêche: comprenant 100 magasins pêcheurs et mareyeurs, 100 boxes pour jerricanes, un bloc sanitaire, une station de carburant, deux ateliers mécanique et charpentier, des salles de formation, un local de stockage des contenants normalisés… ;
- Halle au poisson : composée d'un carreau de vente, d'une chambre froide et d'une fabrique de glace ;
- Aménagements extérieurs : comprenant, notamment, une aire de stationnement des barques, une aire d'étendage des filets, une voie d'accès…

Etat actuel du site

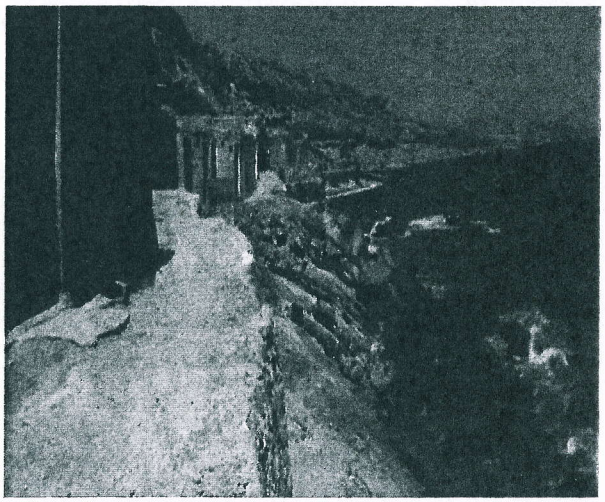

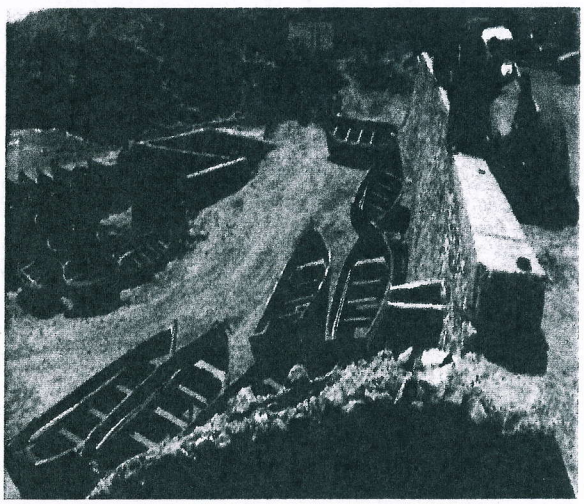

La construction du PDA permettra de compter cette activité dans le secteur formel (~ 220 actuellement informels), de répondre aux besoins de sécurité et d'amélioration des conditions de vie exprimés par la population active sur ce site et faire bénéficier les marins et leurs familles de la couverture sociale.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement projet atteint **6%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
26%	25%	74%	0%	6%

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 1,0 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur au 15/07/2015	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
6%	6%	100%	1,0	1,0

11. Réalisation de murs de clôture des ports

a) *Description du projet*

Ce projet vise à doter certains ports de pêche de murs de clôture en vue de :

- Contrôler les zones portuaires dédiées à l'activité de pêche ;
- Sécuriser les équipements, produits et infrastructures de pêche ;
- Contrôler les accès à l'enceinte portuaire dédiée à la pêche.

Il entend la livraison de murs préfabriqués dans 9 ports et sites de pêche (Dakhla, Agadir, Tan Tan, Boujdour, Laâyoune, Larache, Lamhiriz, Labouirda et Amégriou).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis ciblant, entre autres, à assurer une gestion des ports de pêche gérés par l'ONP.

Son coût total s'élève à 15,7 MDH dont 10,8 MDH dédiés à la première année du Protocole.

b) *Etat d'avancement au 15 juillet 2015*

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **89%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
0%	0%	100%	89%	89%

Le marché relatif à ce projet a été lancé à deux reprises : un premier lot en 2014, relatif à la construction de murs de clôture aux ports de Dakhla, Agadir, Laâyoune et Tan Tan et un autre en 2015 relatif à la construction de murs de clôture des ports de Boujdour et à l' extension de ceux de Dakhla et d'Agadir.

Port d'Agadir

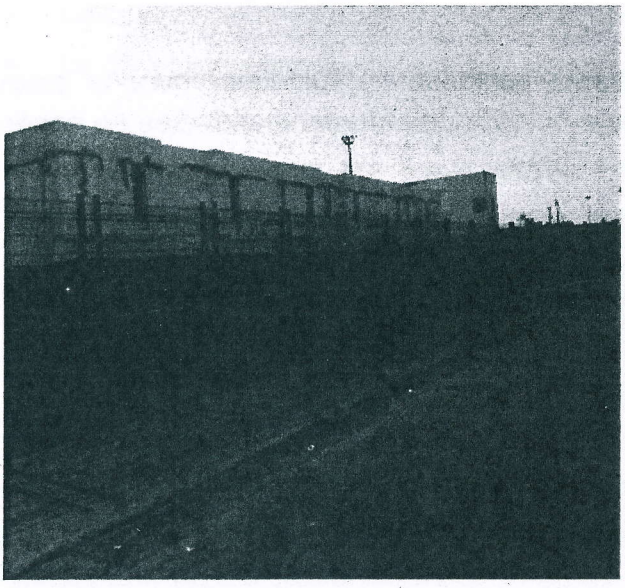

Port de Laâyoune

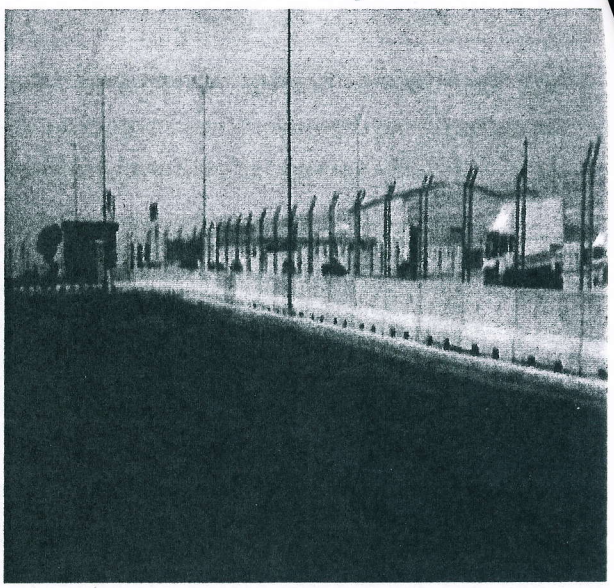

Port de Laâyoune

Port de Dakhla

c) Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 89% de la tranche affectée en année 1, soit 9,6 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
89%	100%	89%	10,8	9,6

12. Acquisition de matériel de manutention

a) *Description du projet*

Ce projet consiste en l'acquisition de matériel de transport et de manutention pour la livraison des bateaux en contenants normalisés au niveau des quais à partir de l'UGCN (Unité de Gestion des Contenants Normalisés). Cette opération nécessite un matériel rapide et performant, d'où l'intérêt d'acquérir des trames pour les ports de Laâyoune, Dakhla, Boujdour, Tarfaya, Tan Tan, des chariots élévateurs et des transpalettes pour la manutention à l'intérieur de l'UGCN. Il s'inscrit dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis qui vise à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le coût total du projet d'élève à 4 MDH dont 1,7 MDH programmés au titre de la première enveloppe de l'appui sectoriel.

b) *Etat d'avancement au 15 juillet 2015*

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **84%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
0%	0%	100%	84%	84%

Matériel acquis

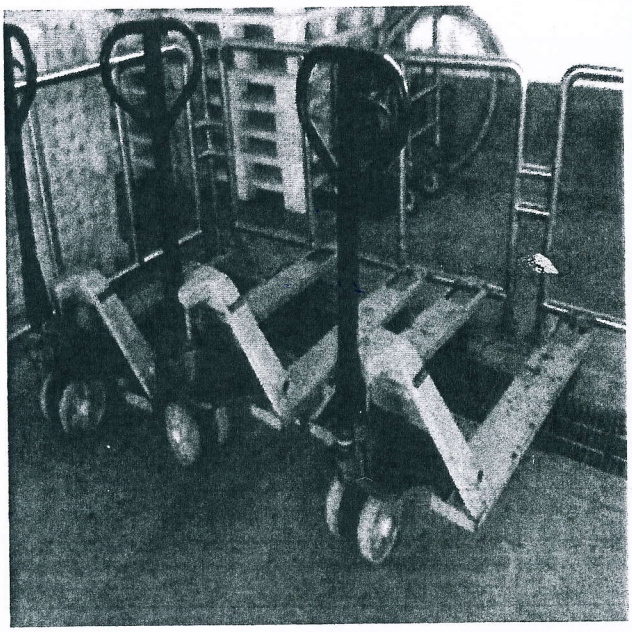

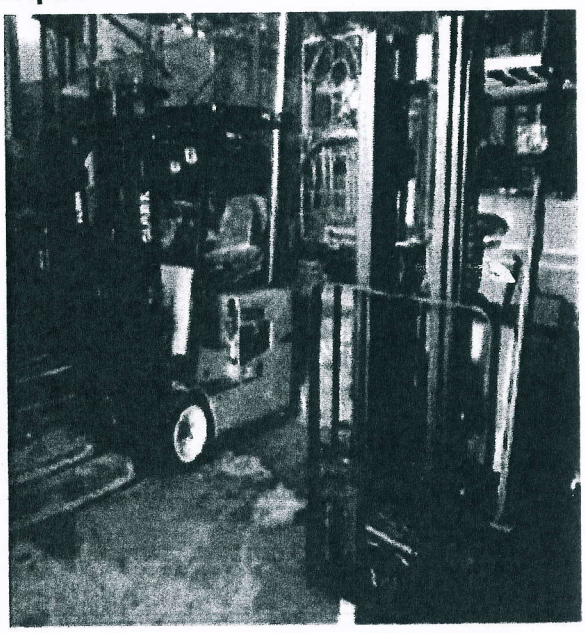

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 1,7 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = (a) / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
84%	60%	100%	1,7	1,7

13. Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra

a) *Description du projet*

Ce projet consiste en la création d'une plateforme logistique pour l'aquaculture dans la baie de Cintra, à environ 150 km au sud de Dakhla.

Le plan d'aménagement et de développement de l'aquaculture de Dakhla a fait ressortir que la baie de Cintra dispose d'un potentiel important en terme de développement de l'aquaculture. La réalisation de projets conchylicoles dans cette zone, qui n'abrite aucune activité économique, permettrait de la désenclaver entièrement.

Il est utile de rappeler que le développement de l'aquaculture figure comme un projet à part entière dans le cadre de l'axe « Durabilité » de la stratégie Halieutis (Cf. chapitre I).

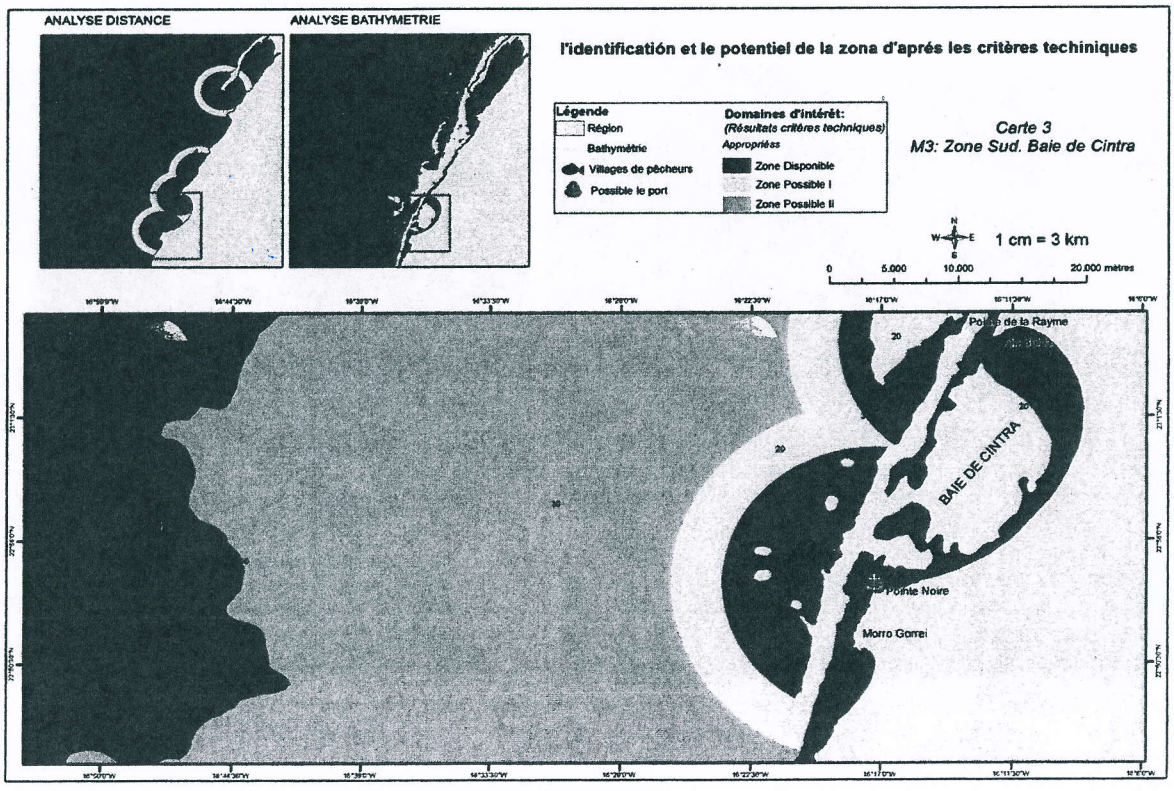

La zone disponible à l'aquaculture (en vert foncé dans la carte ci-dessus) est située dans la baie de Cintra, dans une plage bathymétrique de 0 à 10 m et de 20 à 30 m. Son exploitation nécessite de disposer d'une structure de débarquement au niveau de la baie.

Le projet financé par l'appui sectoriel du Protocole de pêche Maroc - UE prévoit la réalisation de bases logistiques et d'un débarcadère à Cintra permettant :

- L'exploitation du potentiel aquacole de la zone ;
- La création de richesse et de l'emploi dans la région ;
- La diversification de l'activité.

Il prévoit la réalisation des infrastructures suivantes :

- En mer : Pont flottant pour optimiser le cout de cette composante
- A terre : Des locaux administratifs, des locaux pour maintenance et stockage, des unités de valorisation des produits d'élevage, des stations d'épuration et le raccordement en eau et électricité.

Ce projet permettrait la création d'environ 180 emplois. Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7).

Pour amorcer l'appui aux projets avec une perspective d'extension répondant progressivement aux besoins des porteurs de projets aquacoles dans la région, il a été jugé de prioriser les actions à réaliser comme suit[6] :

- Mise en place d'un ponton mobile à Ain Beida : 20 MDH ;
- Mise en place d'une zone de séchage algues à Cintra centre : 6 MDH ;
- Mise en place d'ateliers algues : 4 MDH ;
- Mise en place d'ateliers moules à Ain Beida : 10 MDH.

L'investissement total s'élève ainsi à environ 40 MDH dont 22 MDH à financer par l'appui sectoriel et 2,1 MDH programmés au titre de la première année du Protocole de pêche.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **14%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
45%	31%	55%	0%	14%

[6] Montants estimés

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 2,1 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
14%	14%	100%	2,1	2,1

14. Campagnes de prospection en mer

a) *Description du projet*

Ce projet consiste en :

- La réalisation de campagnes de prospections halieutiques :
  - ✓ Par chalutage : suivi et évaluation des stocks démersaux, de céphalopodes, de merlu noir et de sparidés
  - ✓ Par acoustique : suivi et évaluation des stocks pélagiques
- La réalisation de campagnes océanographiques et bathymétriques : consistant en un suivi des conditions hydro-climatiques et l'appui à l'aquaculture

Il a pour finalité d'accompagner la mise en place des plans d'aménagement et l'axe « Durabilité » de la stratégie Halieutis en assurant :

- ✓ L'évaluation directe des stocks ;
- ✓ La formulation d'avis scientifique sur la base de connaissances biologiques et écosystémiques in situ ;
- ✓ Le développement de la connaissance scientifique

L'investissement total du projet s'élève à 40 MDH, dont 6,9 MDH programmés au titre de la première année du Protocole.

b) *Etat d'avancement au 15 juillet 2015*

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
100%	100%	0%	0%	100%

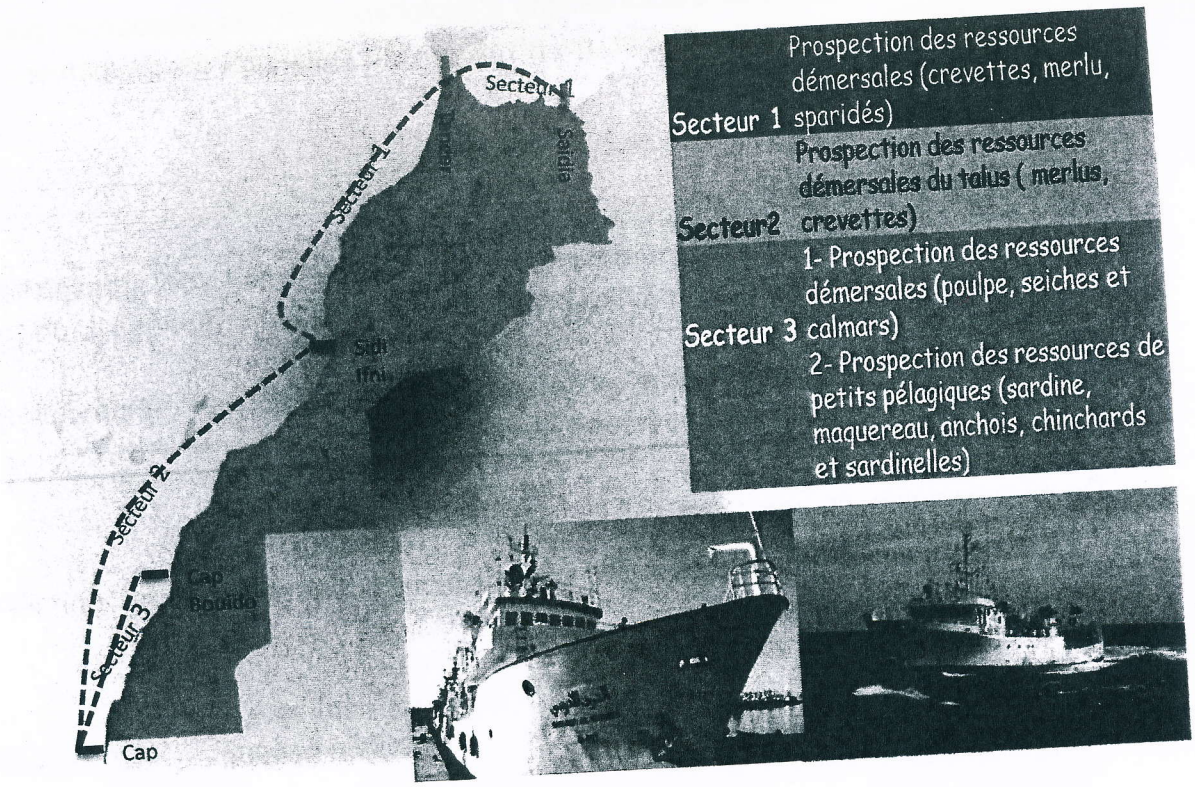

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 6,9 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
100%	3 [7]	100%	6,9	6,9

15. Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales

a) *Description du projet*

Ce projet est justifié par :

- Un manque de connaissance sur la nature et l'importance des ressources littorales offertes par les côtes marocaines ;

[7] Remise de 3 rapports de campagnes de prospection réalisées par l'INRH

- Le refus de délivrance d'autorisations d'exploitation de ces ressources par manque de connaissances scientifiques ou en raison de l'absence de classement sanitaire (Approche de Précaution) ;
- L'absence de plan de gestion de ces ressources.

On observe en effet que :

- Les ressources littorales naturelles sont soit inexploitées, soit surexploitée pour certaines ressources bien précises (palourde, Gelidium, moules...) de manière illégale.
- Une activité de transformation et de valorisation de ce type de produit est très négligeable (exception faite pour les algues et l'oursin).

Dans ce contexte, ce projet vise :

- La réalisation de campagnes de prospections des ressources littorales pour disposer :
  - ✓ D'un inventaire exhaustif des ressources littorales ;
  - ✓ D'une cartographie de distribution des gisements naturels ;
  - ✓ D'une évaluation des biomasses et état d'exploitation actuel ;
  - ✓ D'un SIG d'aide à la décision

- La réalisation d'études de classement des zones à potentiel d'exploitation des gisements naturels ou aquacole ;

L'ensemble des composantes de ce programme s'inscrivent dans le cadre de l'axe « durabilité » de la stratégie Halieutis et plus spécifiquement le renforcement et le partage de la connaissance scientifique.

L'investissement total au titre de ce projet s'élève à 40 MDH dont 6,9 MDH programmés au titre de l'année 1 du Protocole.

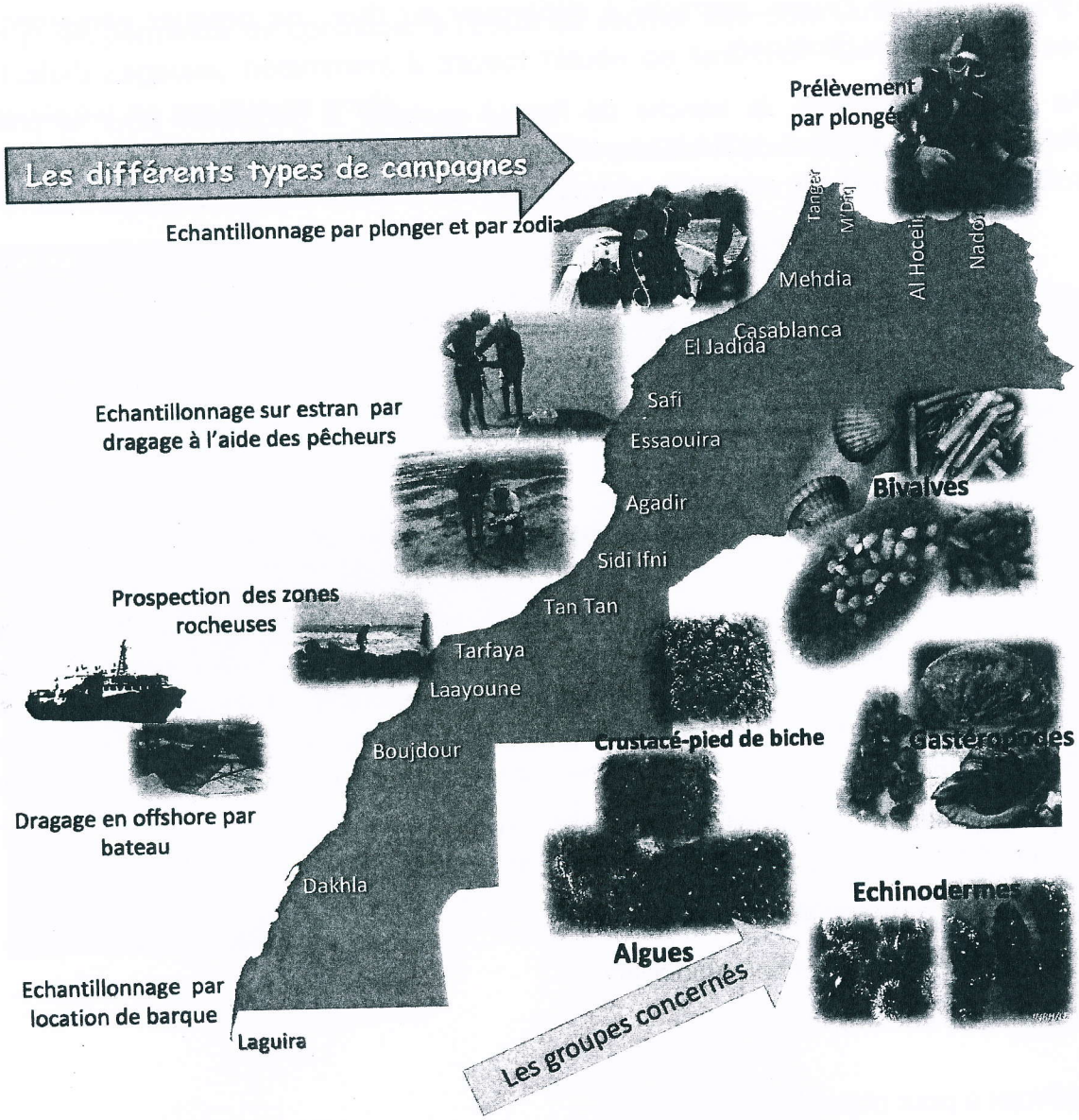

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
100%	100%	0%	0%	100%

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 6,9 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
100%	1 [8]	100%	6,9	6,9

16. Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla

a) *Description du projet*

Dans le cadre de l'accompagnement du développement de l'aquaculture nationale, l'INRH envisage de mettre en place un laboratoire spécialisé en aquaculture au sein de son Centre Régional à Dakhla, notamment sur le côté mer du terrain prévu pour l'extension dudit Centre et ce pour faciliter l'accès et l'approvisionnement en eau de mer.

L'aménagement du laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla sera réalisé de manière à respecter les spécificités locales (zone saharienne). Il sera composé :

- D'une unité de recherche en coquillages :
- D'une unité de recherche en poissons :
- D'un bloc commun :

Ce Projet a pour objectifs de :

- ✓ Contribuer au développement de l'aquaculture dans le pôle de Dakhla identifié par le Plan Halieutis ;
- ✓ Développer la recherche en matière d'élevage et de reproduction contrôlée des espèces de poissons et de coquillages autochtones d'intérêt commercial ;
- ✓ Développer la recherche sur les nouvelles technologies aquacoles et l'adaptation de techniques existantes aux conditions géographiques et sociales de la région de Dakhla ;
- ✓ Préserver les ressources marines par le repeuplement des gisements naturels ;
- ✓ Appuyer technologiquement la profession et les nouveaux investisseurs ;
- ✓ Fournir des naissains et des alevins,
- ✓ Conseiller et soutenir le secteur privé de l'aquaculture dans la région.

[8] Remise d'un rapport sur l'évolution des stocks des espèces suivies

Ce projet permettra de contribuer à l'essor du secteur aquacole dans la région d'Oued Eddahab Lagouira, notamment à travers l'étude de faisabilité des projets qui seront soumis par les opérateurs privés.

L'investissement total au titre de ce projet s'élève à 20 MDH dont 6,9 MDH au titre de la première année du Protocole.

Plan de masse du laboratoire

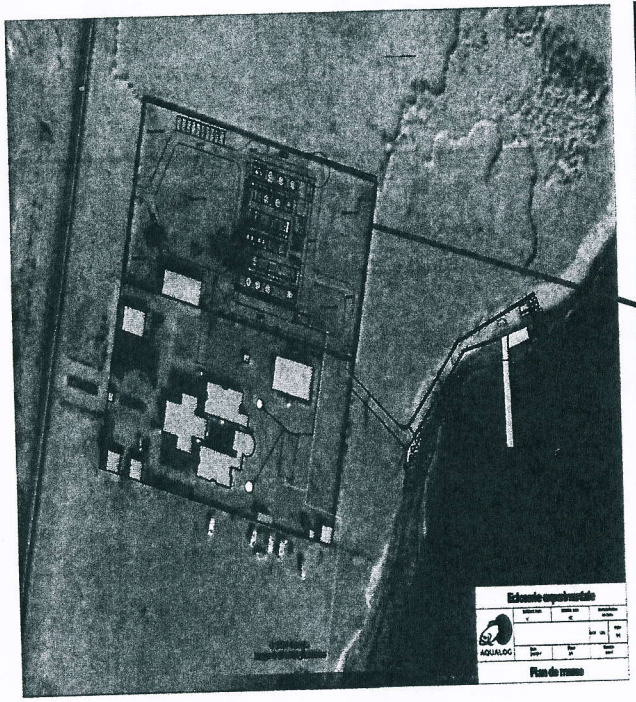

Maquette du laboratoire

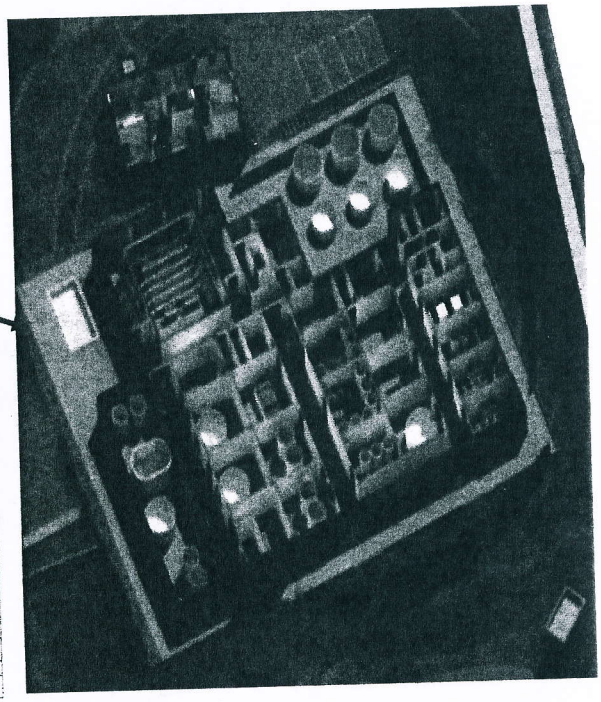

Conception et dimensionnement du laboratoire

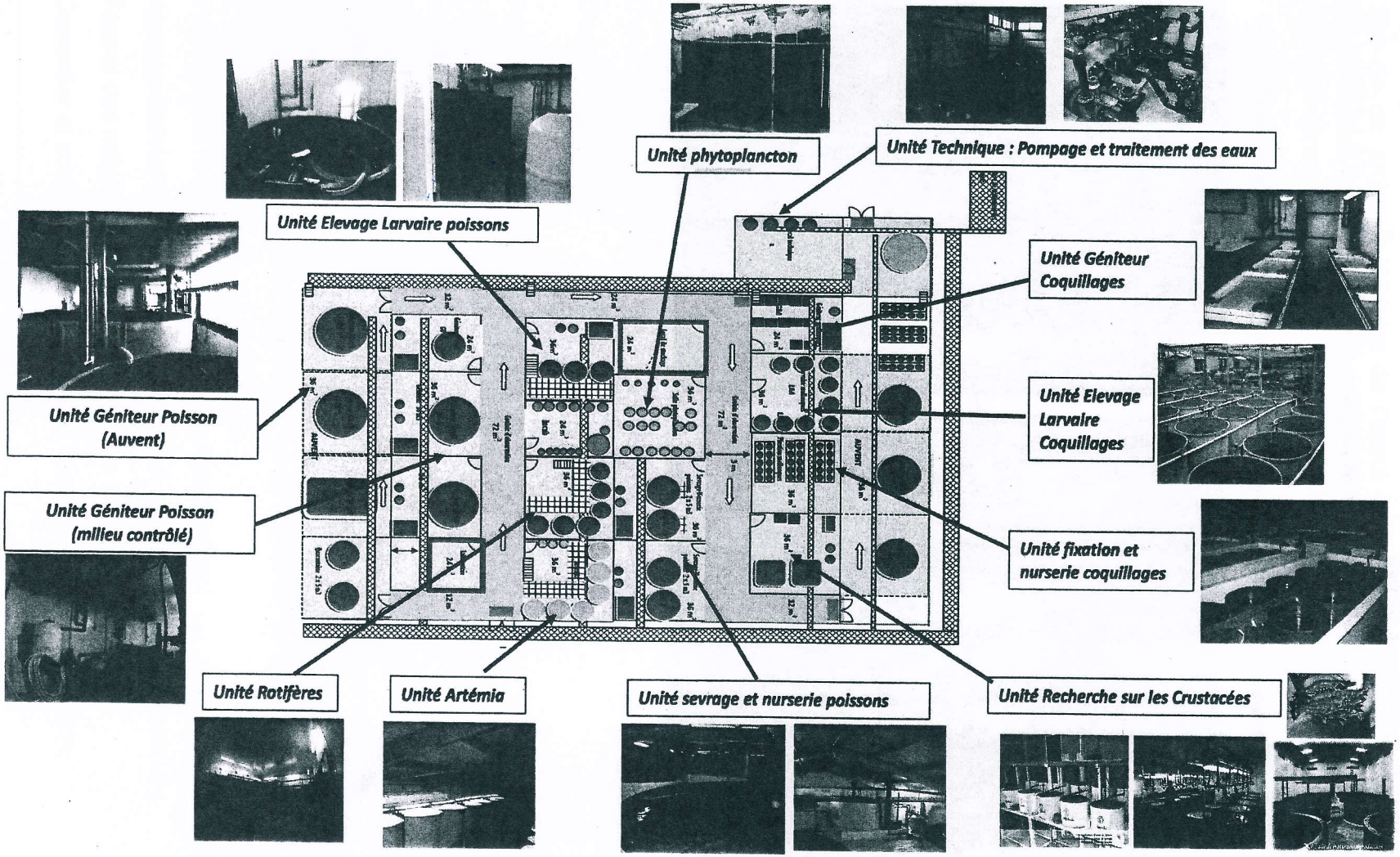

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **57%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
46%	100%	54%	20%	57%

c) Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 6,9 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	(b)	(c) = [min (a);(b)] / (b)	(d)	(e) = (c) x (d)
57%	50%	100%	6,9	6,9

17. Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla

a) Description du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une ferme aquacole offshore au niveau de la zone potentielle qui sera identifiée dans le cadre du plan d'aménagement défini par l'ANDA.

L'objectif principal de cette ferme expérimentale est :

- La réalisation des études de faisabilités zootechniques des élevages (piscicoles et conchylicoles) dans la région de Dakhla ;
- L'adaptation de techniques existantes aux conditions hydrodynamiques de la région et le développement de recherche sur les nouvelles technologies aquacoles ;
- La vulgarisation des résultats de la recherche et des innovations technologiques et d'assurer un appui technologie à la profession et aux nouveaux investisseurs (ferme de démonstration) ;

Le projet compte deux lots :

✓ Lot 1 : dédié aux coquillages composé de six filières sub flottantes de 200 m exploitables chacune et de deux radeaux flottants

✓ Lot 2 : dédié aux poissons composés de six cages flottantes de 12 m de diamètre chacune.

Cette ferme complète le projet de construction du laboratoire aquacole à Dakhla (cf. ci-dessus).

L'investissement total du projet s'élève à 5 MDH dont 3,4 MDH au titre de la première année du Protocole.

Conception et dimensionnement de la ferme

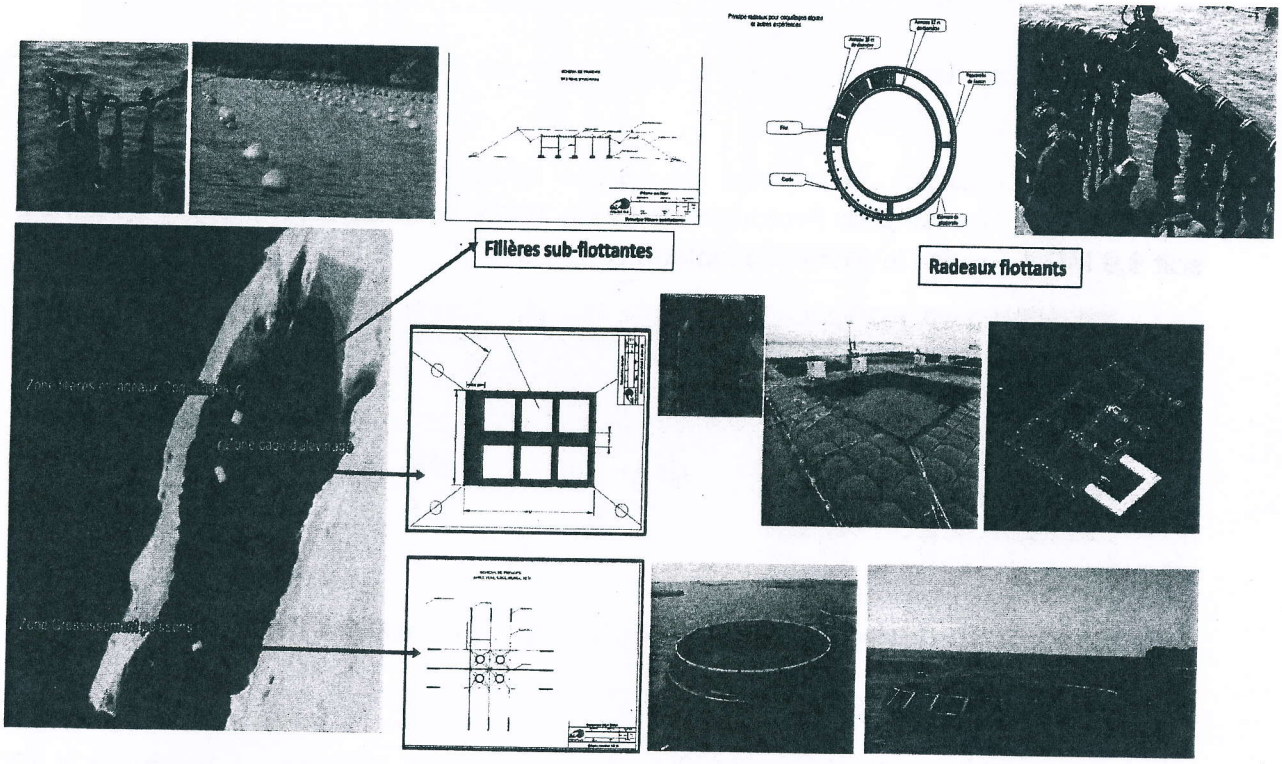

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **73%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
60%	100%	40%	33%	73%

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 73% de la tranche affectée en année 1, soit 2,5 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
73%	100%	73%	3,4	2,5

Ce projet a accusé un retard de 3 mois sur la date prévue de lancement du marché des travaux de réalisation de la ferme. Celui-ci sera résorbé lors de la deuxième année du Protocole.

18. Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle

a) *Description du projet*

Ce projet, mené par l'INRH, consiste en :

- La mise en place d'un système d'océanographie opérationnelle basée sur l'observation continue du milieu marin ;
- L'acquisition et l'installation du matériel nécessaire à l'Océanographie Opérationnelle ;
- La création d'une unité de réception et de traitement des données océanographiques en continu ;
- L'analyse et le traitement des données océanographiques ;
- La mise en place d'indicateurs de suivi océanographique ;
- Le suivi du phénomène d'upwelling en continu ayant un impact sur les ressources halieutiques ;
- Le suivi océanographique et environnemental en zone côtière pour l'appui au développement de l'aquaculture.

Il s'inscrit dans le cadre de l'axe « durabilité » de la stratégie Halieutis et plus précisément le renforcement et le partage de la connaissance scientifique. Son impact attendu réside dans un meilleur suivi du milieu marin grâce à l'amélioration de la connaissance scientifique.

Le coût d'investissement s'élève à 12 MDH dont 3,1 MDH programmé pour la première année du Protocole.

Equipements et matériel prévus par le projet

Acquisition des équipements océanographiques

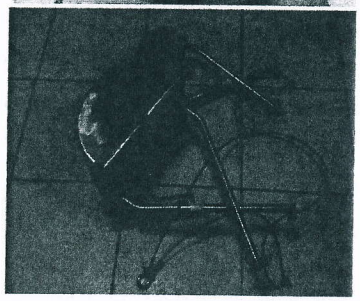

Equipements
Réfrigérateurs, congélateurs
Multiparamètre
Oxymètre
Turbidimètre,
Conductimètre
Spectrophotomètre
Carottier
Bennes
Balances
PHmètres
Loupe avec caméras
Microscopes
Tamiseuses avec séries de tamis
Etuves
Centrifugeuse

Matériel à acquérir

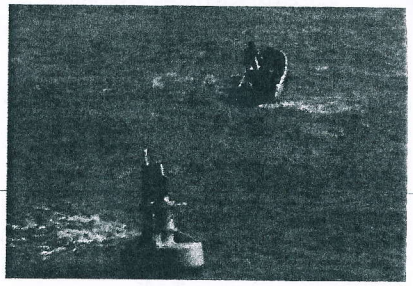

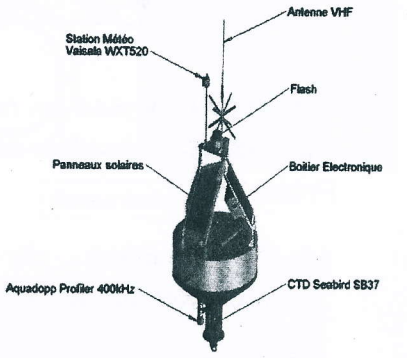

b) *Etat d'avancement au 15 juillet 2015*

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **39%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
36%	37%	64%	40%	39%

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 1, soit 3,1 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
39%	38%	100%	3,1	3,1

19. Harmonisation des systèmes d'exploitation

a) *Description du projet*

Ce projet a pour finalité la mise en adéquation de la capacité de pêche et des systèmes d'exploitation de la flotte nationale avec les potentialités des ressources halieutiques nationales, dans le cadre des plans d'aménagement et des unités d'aménagements mis en place par le Département de la Pêche Maritime. Il est mené par l'INRH.

Il se compose des éléments suivants :

- **Inventaire typologique de la flottille :** cette action a pour objectifs la caractérisation de la flottille par segment au niveau de chaque région et l'étude de la rentabilité des bateaux à travers des enquêtes auprès de la profession.
- **Etude sur les engins de pêche :** consistant en la caractérisation technologique des engins de pêche, l'étude de leur sélectivité et l'analyse des métiers de pêche. Plusieurs études composées de campagnes pilotes sont envisagées par segment et par pêcherie.
- **Evaluation des capacités optimales par unité de pêche :** sur la base des deux précédents volets, cette action vise à étudier la capacité de pêche actuelle (ensemble des moyens déployés pour exploiter une ressource) par rapport aux potentialités des ressources halieutiques et ce à travers les analyses de rendement biologique et de la rentabilité économique des unités de pêche.

Le coût total du projet s'élève à 6 MDH dont 1,7 MDH programmés pour la première année du Protocole.

Exemple de l'activité d'échantillonnage biologique prévue par le projet

Merlu	Crevette rose	Chinchard	Seiche	Calmar	Bonite	Bonite à Dos rayé	Sole
Nador-Larache-Agadir-Laâyoune	Nador-Larache-Casa-Agadir	Agadir	Laâyoune	Casa	Dakhla	Dakhla	Agadir
19 échant	14 échant	5 échant	5 échant	5 échant	11 échant		

Paramètres relevés : Taille-poids-sexe-sms-estomac-otolithe-gonade-foie

b) *Etat d'avancement au 15 juillet 2015*

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **65%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
(a)	*(b)*	*(c)*	*(d)*	*(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]*
50%	100%	50%	29%	65%

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 1, soit 1,7 MDH :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
65%	42%	100%	1,7	1,7

20. Appui aux associations socioprofessionnelles

a) *Description du projet*

Ce programme vise à soutenir l'action des associations afin de mieux sensibiliser les populations aux actions de la stratégie Halieutis. Dans le cadre du protocole de pêche MA-UE de 2006, ce programme avait bénéficié d'un financement dans le cadre de l'appui sectoriel de près d'1 M€. Il vise à soutenir les organisations professionnelles de la pêche maritime (confédérations, fédérations et chambres) afin de mieux faire connaître les actions du plan Halieutis.

Ce programme permet en particulier l'organisation d'actions de sensibilisation sur :

- la durabilité de la ressource halieutique ;
- les projets menés par le DPM et les entités sous-tutelle dans le cadre d'Halieutis.

Neuf associations socioprofessionnelles ont été soutenues financièrement au-cours de la première année du Protocole de pêche :

- Confédération nationale de la pêche artisanale
- Confédération marocaine de la pêche côtière
- Confédération nationale de la pêche côtière
- Confédération Générale des Entreprises du Maroc

- Fédération des Chambres Maritimes
- Chambre des pêches maritimes de la Méditerranée
- Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Nord
- Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Centre
- Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud

Ce projet totalise un investissement de 22 MDH dont 3,8 MDH programmés pour la première année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, un montant total de 8,6 MDH a été versé à 9 associations, soit 39% du montant global.

c) Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 1, soit 3,8 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
39%	25%	100%	3,8	3,8

V. Rapport de mise en œuvre des projets achevés au-cours de la première année du Protocole

1. Construction de la nouvelle halle de Tan Tan

a) Description du projet

Ce projet consiste en la construction d'une halle de nouvelle génération permettant d'améliorer la qualité et la traçabilité des produits halieutiques. Il s'inscrit dans le cadre de l'axe compétitivité de la stratégie Halieutis.

Les principaux objectifs attendus à travers ce projet sont les suivants :

- Assurer des conditions optimales de qualité pour les produits de la pêche transitant par le plateau technique de la halle ;
- Valoriser les produits débarqués et commercialisés permettant ainsi d'accroitre les revenus des marins pêcheurs ;
- Organiser les flux des produits et des personnes à l'intérieur de l'espace de vente (séparation physique des flux des produits et des personnes) ;
- Augmenter l'attractivité de la halle et par conséquent du port de pêche ;
- Augmenter la capacité d'étalage des produits de la pêche au niveau de l'espace de vente afin de permettre la commercialisation de l'ensemble des produits de la pêche débarqués au niveau du port ;
- Impliquer les professionnels dans la gestion et l'exploitation des halles conformément aux normes requises.

Construite sur une surface de 6.700 m², pour un coût considéré dans l'appui sectoriel de 30,1 millions de dirhams, la nouvelle halle permet d'organiser les flux des produits grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Le système informatique mis en place offre la possibilité de suivi, en temps réel, de la mise en vente des produits.

La halle s'appuie également sur la manutention mécanique des produits. En effet, la halle comprend des locaux techniques, un laboratoire vétérinaire, des chambres froides des unités d'identification et d'expédition des produits ainsi que des locaux administratifs.

Les retombées socio-économiques à terme attendues peuvent porter sur :

- La création d'environ 20 emplois directs ou ;
- La hausse de la valeur de la tonne de poisson commercialisée d'environ 5% ou ;
- L'augmentation des prélèvements en faveur de la région d'environ 0,5 MDH.

Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7)

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, le projet est achevé et opérationnalisé par l'Office National des Pêches comme le montre le tableau ci-après :

Coût d'investissement (MDH)	Etudes		Travaux		Avancement du projet
	Poids	Avancement	Poids	Avancement	
30,1	22%	100%	78%	100%	100%

Bâtiment de la halle

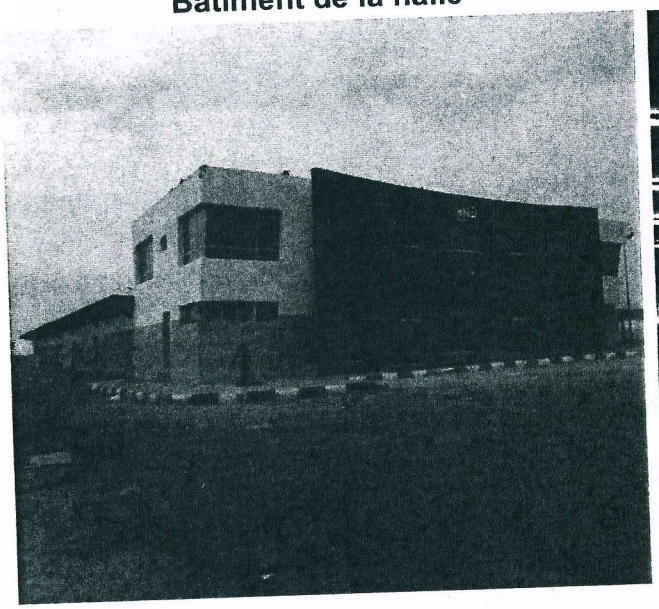

Espace de vente

Espace de vente

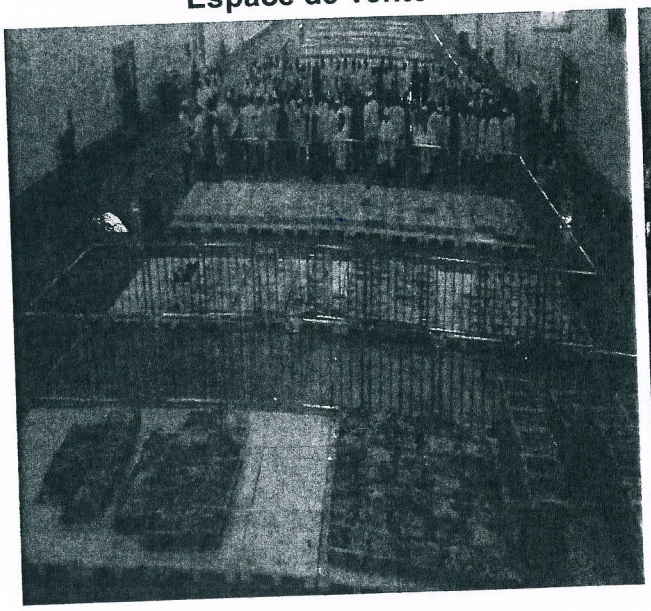

Situation au sein du port de pêche

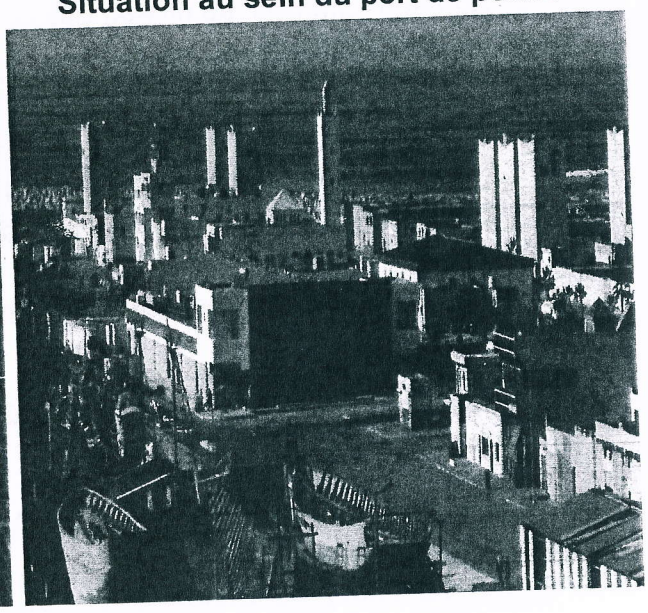

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au-cours du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 20,7 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1	Tranche à débloquer pour l'année 2
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
100%	100%	100%	20,7	20,7

2. Construction du CAPI de Dakhla

a) *Description du projet*

Le CAPI (Comptoir d'Agréage du Poisson Industriel) est le lieu où s'effectue la première vente du poisson pélagique destiné aux industries de traitement à terre. Il assure l'identification (qualité du produit et calibre ou « moule ») et la mise en vente du poisson débarqué en volume important sur la base d'un échantillon.

Ce projet a pour objectif la réalisation d'un CAPI et ses annexes au sein du port de Dakhla, ainsi que l'aménagement de la zone de circulation correspondante. Il vise à :

- Assurer la transparence commerciale des produits de petits pélagiques vendus au niveau du CAPI (navires RSW et côtiers);
- Valoriser les produits des petits pélagiques débarqués et commercialisés permettant ainsi d'accroitre les revenus des marins pêcheurs;
- Permettre une meilleure fluidité de pesage des produits de petits pélagique, après agréage, chargés au niveau des camions;

En termes de retombées socio-économiques attendues, elles peuvent porter à terme sur :

- La création de 15 emplois directs ou ;
- La hausse de la valorisation de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ou ;
- L'augmentation des prélèvements en faveur de la région d'environ 1 MDH.

Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7)

Le coût total du projet s'élève à 3,4 MDH dont 1,8 MDH seront financés via l'appui sectoriel du Protocole pour finaliser les travaux de réalisation. Sur ce dernier montant, 1,2 MDH ont été programmés au titre de l'année 1 du Protocole.

b) *Etat d'avancement au 15 juillet 2015*

Au 15 juillet 2015, le projet est achevé comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
50%	100%	50%	100%	100%

Bâtiment du CAPI

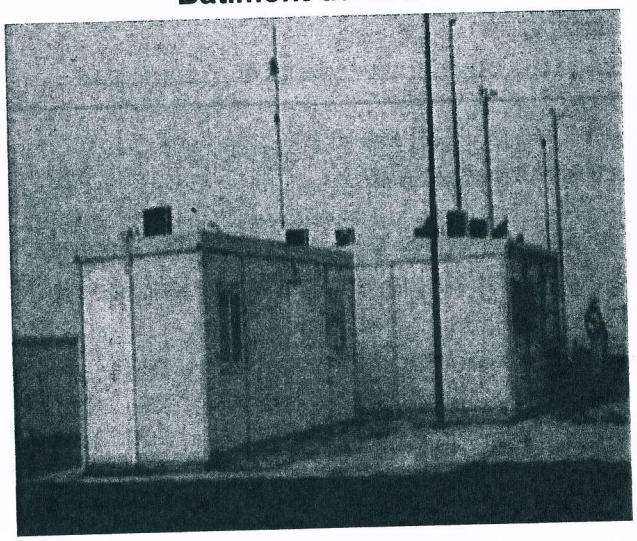

Pont-bascule

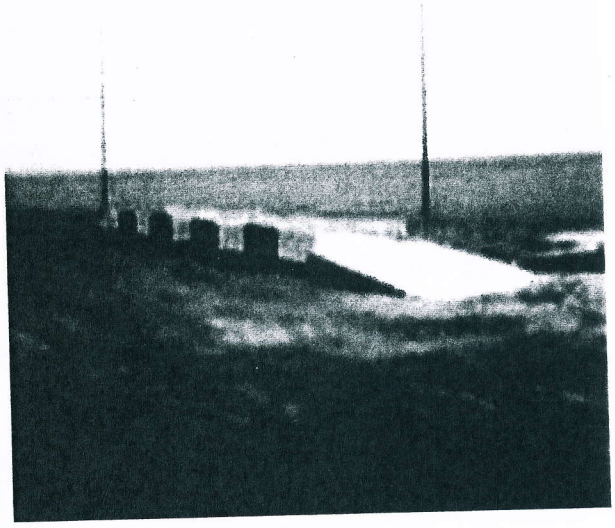

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au-cours du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 1,2 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
100%	100%	100%	1,2	1,2

3. Construction du CAPI de Laayoune

a) *Description du projet*

Le CAPI est le lieu où s'effectue la première vente du poisson pélagique destiné aux industries à terre. Il assure l'identification (qualité du produit et calibre ou « moule ») et la mise en vente du poisson débarqué en volume important sur la base d'un échantillon.

Ce projet a pour objectif la réalisation d'un CAPI et ses annexes au sein du port de Laayoune, ainsi que l'aménagement de la zone de circulation correspondante. Il est justifié par l'importance du port de Laayoune dans le débarquement des petits pélagiques et s'inscrit dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis.

Il vise à :

- Assurer la transparence commerciale des produits de petits pélagiques vendus au niveau du CAPI (navires RSW et côtiers);
- Valoriser les produits des petits pélagiques débarqués et commercialisés permettant ainsi d'accroitre les revenus des marins pêcheurs;
- Permettre une meilleure fluidité de pesage des produits de petits pélagique, après agréage, chargés au niveau des camions;

Les retombées socio-économiques attendues à terme portent :

- La création de 20 emplois directs ou
- La hausse de la valorisation de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ou
- L'augmentation des prélèvements en faveur de la région d'environ 0,6 MDH.

Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7)

Le coût total du projet s'élève à 2,1 MDH dont 1,4 MDH programmés au titre de l'année 1 du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, le projet est achevé comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
50%	100%	50%	100%	100%

Vue d'ensemble du CAPI de Laayoune

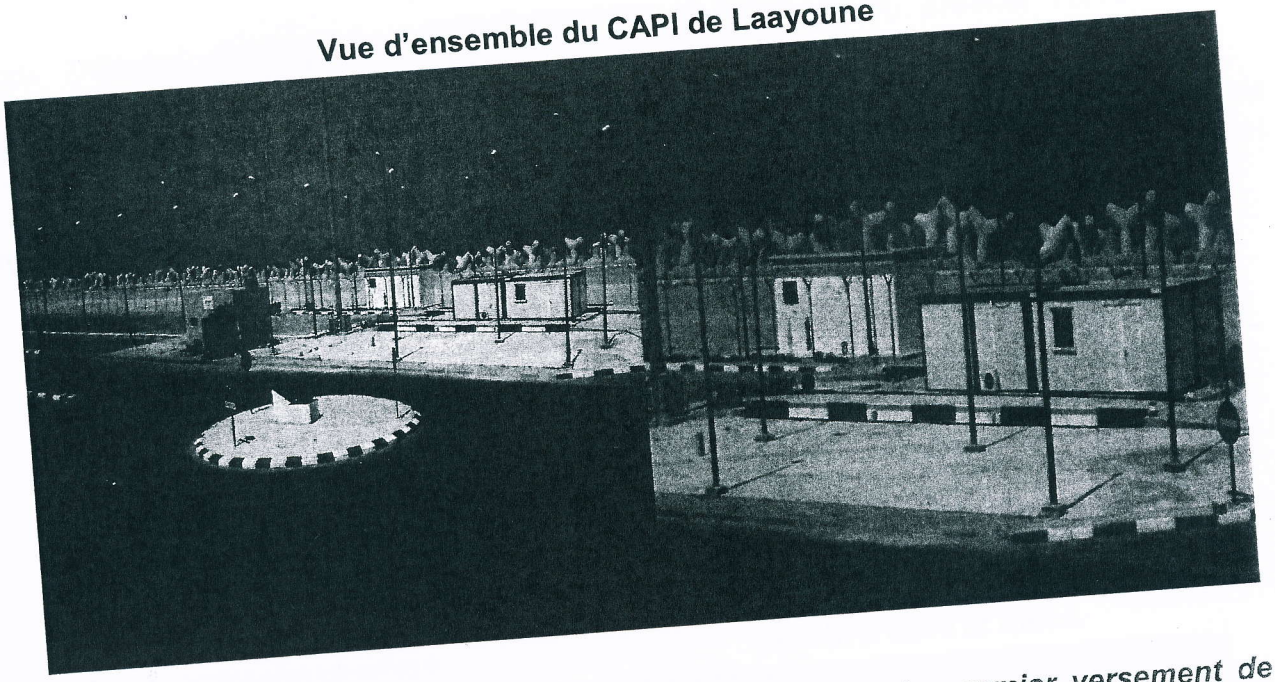

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au-cours du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 1,4 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
100%	100%	100%	1,4	1,4

4. Mise à niveau de la halle de Lamhiriz

a) *Description du projet*

Ce projet prévoit :

- Le réaménagement de la halle actuelle ;
- La création d'un espace de vente des produits de la pêche ;
- La réalisation d'une chambre froide ;
- La construction de locaux administratifs.

De plus, la halle sera dotée des équipements relatifs à la :

- La manutention des produits de la pêche transitant par la halle (convoyeurs transpalettes, palettes…) ;

- L'informatisation du processus de commercialisation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis visant à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le coût total s'élève à 1,5 MDH dont 1,0 MDH prévu au titre de la première année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2015, le projet est achevé comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
21%	100%	79%	100%	100%

Avant la mise à niveau

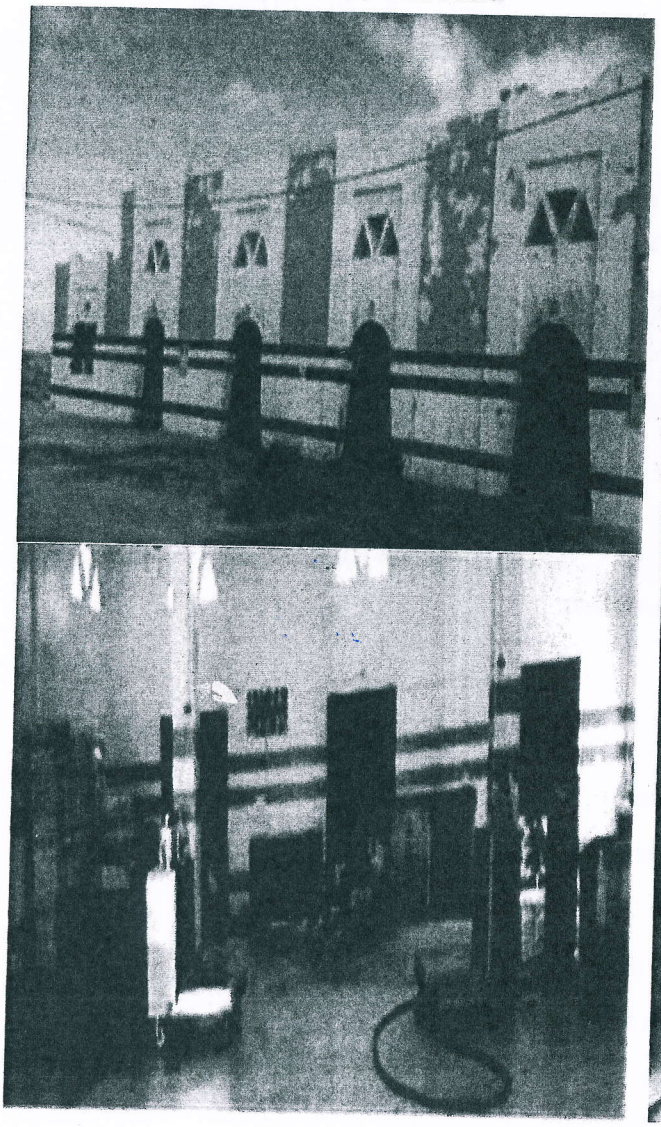

Après la mise à niveau

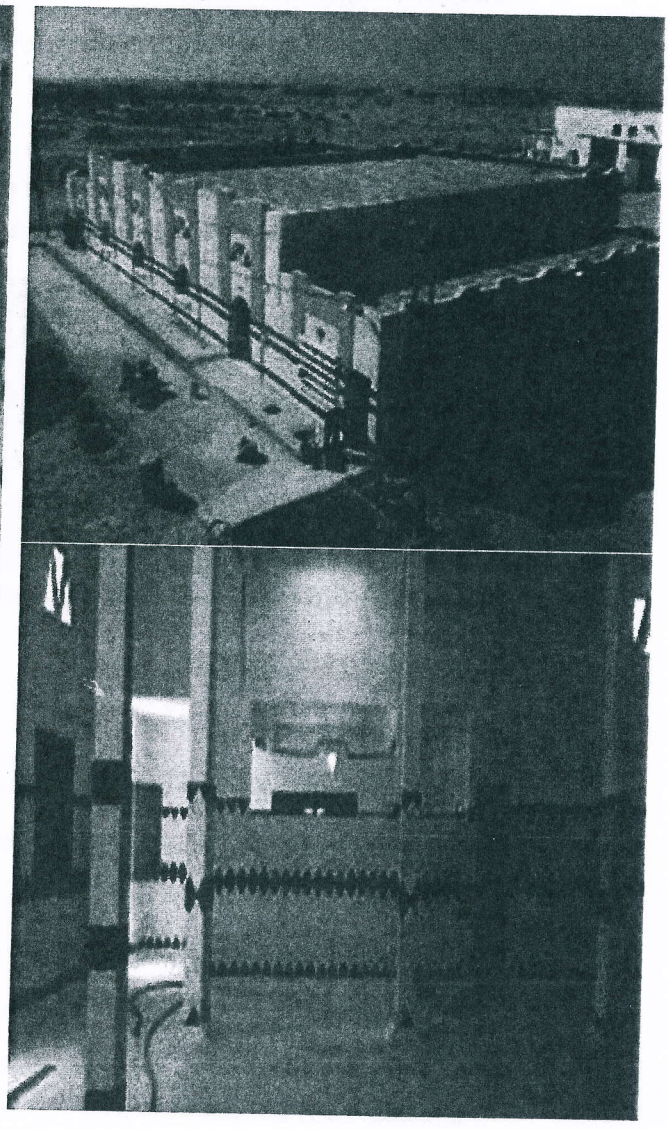

d) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au-cours du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 1,0 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
100%	100%	100%	1,0	1,0

5. Acquisition de véhicules pour le renforcement du contrôle

a) *Description du projet*

L'accomplissement des missions de surveillance, de contrôle et de déclaration des captures, instaurées dans le cadre de la lutte contre la pêche INN (Illicite, Non déclarée et Non réglementée), nécessite la mise à disposition de véhicules opérationnels et en excellent état mécanique.

Le Département de la Pêche Maritime dispose d'un parc automobile dont l'état de vétusté, la moyenne d'âge et le kilométrage parcouru par les véhicules influencent d'une manière directe le rendement des missions de contrôle réalisées à l'intérieur du Maroc.

Le projet consiste en l'acquisition de 20 véhicules de type 4x4 permettant de répondre aux besoins du contrôle des captures. Son coût de réalisation d'élève à 5 MDH.

b) *Etat d'avancement au 15 juillet 2015*

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	*Avancement*	*Poids*	*Avancement*	
0%	0%	100%	100%	100%

c) *Tranche de l'appui sectoriel à débloquer au titre du premier versement de l'année 2 du Protocole*

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à 100% de la tranche affectée en année 1, soit 3,4 MDH comme le montre le tableau ci-après :

Avancement du projet au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	Tranche à débloquer en Année 2 (1er versement) En MDH
(a)	*(b)*	*(c) = [min (a);(b)] / (b)*	*(d)*	*(e) = (c) x (d)*
100%	100%	100%	3,4	3,4

VI. Synthèse de l'avancement des projets programmés au titre de l'année 1 du Protocole

De ce qui précède, l'avancement total des projets programmés au cours de la première année du Protocole atteint 72% des indicateurs cibles au 15/07/2015 permettant un premier déblocage correspondant à **72% de l'enveloppe de l'appui sectoriel de la deuxième année du Protocole**, soit **10,1 M€** comme le montre le tableau suivant :

Projets	Entité en charge	Niveau de l'indicateur au 15/07/2015	Cible de l'indicateur au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur au 15/07/2015	Tranche affectée en Année 1 (MDH)	En % de l'appui sectoriel	Premier versement de la tranche de l'Année 2 (M€)
Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	ONP	100%	100%	100%	20,7	13%	1,9
Construction de la Nouvelle Halle de Dakhla	ONP	66%	82%	81%	25,5	16%	1,9
Construction du CAPI de Dakhla	ONP	100%	100%	100%	1,2	1%	0,1
Construction du CAPI de Laâyoune	ONP	100%	100%	100%	1,4	1%	0,1
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	ONP	10%	100%	10%	4,8	3%	0,0
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	ONP	10%	100%	10%	4,1	3%	0,0
Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	ONP	100%	100%	100%	1,0	1%	0,1
Construction de la halle d'Amégriou	ONP	39%	50%	77%	1,0	1%	0,1
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour	ONP	18%	100%	18%	20,7	13%	0,3
Acquisition de tunnels de lavage	ONP	21%	100%	21%	9,6	6%	0,2
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	ONP	69%	100%	69%	11,0	7%	0,7
Construction du PDA d'Imourane	ONP	5%	5%	100%	1,1	1%	0,1
Construction du PDA de Tibouda	ONP	4%	4%	100%	0,7	0%	0,1
Construction du PDA de Tiguert	ONP	6%	6%	100%	1,0	1%	0,1
Acquisition de 20 véhicules pour renforcer le contrôle	ONP	100%	100%	100%	3,4	2%	0,3
Réalisation de murs de clôture de ports	ONP	89%	100%	89%	10,8	7%	0,9
Acquisition du matériel de manutention	ONP	84%	60%	100%	1,7	1%	0,1
Appui aux associations socioprofessionnelles	ONP	39%	25%	100%	3,8	2%	0,3

Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	ANDA	14%	14%	100%	2,1	1%	0,2
Campagnes de prospection en mer	INRH	100%	3	100%	6,9	4%	0,6
Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	INRH	100%	1	100%	6,9	4%	0,6
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	INRH	57%	50%	100%	6,9	4%	0,6
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	INRH	73%	100%	73%	3,4	2%	0,2
Matériel d'observation océanographique	INRH	39%	38%	100%	3,1	2%	0,3
Harmonisation des systèmes d'exploitation	INRH	65%	42%	100%	1,7	1%	0,2
Total				**72%**	**154,7**	**100%**	**10,1**

Conformément aux modalités de décaissement et d'utilisation des fonds de l'appui sectoriel, actées lors de la commission mixte des 4 et 5 septembre 2014, le versement de la tranche de l'appui sectoriel de la deuxième année du Protocole se fera comme suit :

- ***Premier versement*** : celui-ci interviendra après la validation par la commission mixte de l'année 2015 du présent rapport et de la programmation annuelle et pluriannuelle des projets devant être financés par l'appui sectoriel du Protocole. Le montant de ce premier versement s'élève à **10,1 M€** (soit 109,6 MDH au cours de change de 10,8652 DH pour 1€) et correspond à 72% du montant annuel de l'appui sectoriel ;

- ***Second versement*** : celui-ci concerne la tranche de l'appui sectoriel dédiée aux projets présentant un avancement en deçà des indicateurs cibles fixés pour le 15/07/2015 pour un montant de **3,9 M€**. **Le Royaume du Maroc dispose d'un délai de 6 mois, à partir de la date du premier versement de la tranche annuelle de l'appui sectoriel, pour recalculer l'avancement de ces projets** et le degré d'atteinte des indicateurs de la première année du Protocole.

  Le montant additionnel à verser par l'UE sera calculé, pour chaque projet, comme suit :

  Montant additionnel = Reliquat non versé au titre du 1er versement x Taux d'atteinte de l'indicateur cible recalculé

Si l'indicateur de résultat fixé pour l'année N n'est pas atteint à 100% à la date de calcul, le reliquat de la fraction de l'enveloppe de l'appui sectoriel du projet sera reporté sur la tranche de l'appui sectoriel de l'année 3 et sera versé en fonction du niveau de l'indicateur calculé au 15/07/2016.

VII. Programmation de la tranche « non affectée » lors de la première année du Protocole

1. Estimation du montant à programmer pour les années 2 à 4 du Protocole

Lors de l'élaboration de la matrice de programmation des projets financés par l'appui sectoriel en septembre 2014, un montant total de 138,1 MDH n'avait pas été ventilé en projets et figure en tant que montant « non affecté » dans la matrice. Ce montant représentait 22% des 56 M€ prévus au titre de l'appui sectoriel sur la durée du Protocole. Il résulte de la différence entre (i) le montant total de l'appui sectoriel sur la durée du Protocole converti en dirhams marocains en septembre 2014 (soit 628,3 MDH) et (ii) le coût total des projets programmés en septembre 2014 (soit 490,2 MDH).

Compte tenu de l'évolution du taux de change €/MAD entre septembre 2014 et septembre 2015, le montant à programmer pour les années restantes du Protocole a été recalculé comme suit :

	Notes	Montants
Montant de la tranche annuelle de l'appui sectoriel	*(a)*	14,0 M€
Montant reçu de l'UE au titre de la première année de l'appui sectoriel (taux de change = 11,05 DH)	*(b)*	154,7 MDH
Taux de change au 07/09/2015	*(c)*	10,87
Montant de l'appui sectoriel recalculé pour les années 2 à 4	***(d) = (a) x [(f) x 3]***	**456,3 MDH**
Montant total de l'appui sectoriel sur 4 ans (recalculé)	*(e) = (b) + (d)*	611,1 MDH
Projets programmés pour les années 1 à 4 (Cf. matrice de l'année 1)	*(f)*	490,2 MDH
Tranche à affecter pour les années 2 à 4 (recalculée)	***(g) = (e) - (f)***	**120,9 MDH**

A ce montant, nous proposons d'ajouter un montant additionnel de **9,3 MDH** correspondant au reliquat du coût de construction des locaux pêcheurs au port de Boujdour non appelé à ce jour (sur un investissement total de 30 MDH, une tranche unique de 20,7 MDH a été imputée sur l'appui sectoriel de l'année 1 du Protocole, Cf. chapitre II, p. 10).

Ce projet connait un retard de réalisation par rapport au planning initial défini en septembre 2014 comme le montre le tableau ci-après :

	Taux d'avancement du projet sur la durée du Protocole			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Prévision initiale - août 2014	100%	0%	0%	0%
Prévision actualisée - sept. 2015	18%	60%	90%	100%

Cette réallocation de fonds ne remet aucunement en cause la réalisation de ce projet dont le *reporting* continuera à être assuré par le Royaume du Maroc dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel.

Avec ce montant additionnel, l'enveloppe totale à programmer s'élève à **130,2 MDH**.

2. Projets à programmer

La matrice de programmation de l'appui sectoriel des années 2 à 4 du Protocole inclue **5 projets** à financer à hauteur de 130,2 MDH par l'appui sectoriel.

a) Renforcement du contrôle des débarquements au port de Dakhla

Ce projet vise à renforcer les moyens de contrôle des débarquements au sein du port de Dakhla. Il consiste à doter l'ONP d'outils performants de recensement et de contrôle des captures réalisés par la flotte active à Dakhla et débarquant essentiellement les petits pélagiques.

Sous réserve des résultats des études qui seront lancées, ce projet pourrait inclure des équipements de vidéo-surveillance, de nouveaux ponts bascules, un matériel de pesage des débarquements adapté aux spécificités des navires de pêche, des solutions de contrôle des opérations basées sur la technologie RFID[9]...

Le coût total de ce projet a été évalué à ce stade à 40 MDH, financés intégralement par l'appui sectoriel du Protocole.

En termes de retombées attendues, ce projet permettra :

- Une maîtrise supplémentaire des débarquements à Dakhla ;
- Le renforcement de la gestion durable des pêcheries, pierre angulaire de la stratégie Halieutis.

b) Travaux de mise en état de la zone industrielle du port de Dakhla

En juillet 2014, le Département de la Pêche Maritime a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection de projets à haut niveau de valorisation des petits pélagiques à Dakhla. Celui-ci prévoyait d'accorder des possibilités de pêche (en accès direct et en approvisionnement auprès de la pêche sardinière de Dakhla) en contrepartie de la réalisation d'unités de valorisation au sein de la zone industrielle aménagée du port de Dakhla.

[9] Radio Frequency Identification

En février 2015, six projets de valorisation ont été retenus par le DPM et les conventions d'exploitation et de valorisation ont été signées avec les bénéficiaires en avril dernier.

L'opérationnalisation des unités de valorisation projetées nécessite la conduite de travaux de mise en état de la zone industrielle relevant du domaine publique portuaire. En complément des travaux de VRD[10], un émissaire pour l'évacuation des déchets liquides prétraités devra être réalisé.

En termes de retombées attendues, la réalisation de ces travaux permettra la construction et l'opérationnalisation des six unités de valorisation des petits pélagiques, ce qui contribuera à la promotion de la valorisation locale des captures réalisées et débarquées à Dakhla.

Le coût de réalisation de ces travaux ne pouvant pas être déterminé avec précision à ce stade (études préalables nécessaires), un montant de 30 MDH sera alloué à ce projet. Le maître d'ouvrage en charge de l'exécution de ce projet sera lui aussi déterminé dans les mois à venir.

c) Réalisation de logements embryonnaires dans trois VDP

En 2004, l'ONP, l'APDPS et le DPM se sont engagés à réaliser dix VDP (Villages De Pêcheurs) à Amégriou, Tarouma, Agti El Ghazi, Aftiessat, Imoutlane, N'tireft, Lassarga, Labouirda, Ain Beida et Lamhiriz et ce dans le cadre des efforts menés pour la promotion de la pêche artisanale. Les infrastructures projetées portaient notamment sur la réalisation d'une zone de pêche, d'une zone dédiée à l'habitat et d'équipements socio-collectifs.

Le projet proposé consiste en la réalisation de logements embryonnaires au profit des pêcheurs de trois VDP, à savoir celui de Tarouma (situé à 70 km au sud de Laayoune), d'Agti El Ghazi (50 km au nord de Boujdour) et de Labouirda (140 km au sud de Dakhla).

Le coût de réalisation de ces travaux ne pouvant être déterminé avec précision à ce stade (études préalables nécessaires), un montant de 35,2 MDH sera alloué à ce projet. Le maître d'ouvrage en charge de l'exécution de ce projet sera lui aussi déterminé dans les mois à venir en fonction des paramètres du projet en cours de définition.

d) Campagnes de prospection en mer

Ce projet bénéficie d'ores et déjà d'un financement par l'appui sectoriel du Protocole pour un montant total de 40 MDH.

Afin de renforcer les connaisses scientifiques de l'INRH, d'accompagner la mise en œuvre des plans d'aménagement et, plus globalement, contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques, un montant additionnel de 20 MDH nécessite d'être alloué

[10] Voierie et Réseaux Divers

aux campagnes de prospection halieutique menées par l'institut sur les trois années restantes du Protocole.

e) Travaux de finition du centre régional de l'INRH à Agadir

Dans le cadre de la stratégie de recherche de proximité, l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) a mis en place le Centre Régional d'Agadir dès l'année 1998. Sa zone de compétence une ligne côtière d'environ 450 km du sud d'Essaouira à Oued Draa.

Le centre a pour missions principales :

- Le suivi de l'état d'exploitation des ressources halieutiques et l'évaluation des stocks ;
- La surveillance de la qualité du milieu marin et évaluation de la salubrité du littoral;
- Le suivi de l'état des ressources littorales et l'évaluation des gisements naturels ;
- Le suivi et l'étude socio-économique des systèmes d'exploitation halieutique ;
- La réalisation des études sur la biodiversité marine, notamment les espèces menacées ;
- L'assistance aux professionnels et aux chambres maritimes, l'appui et le conseil aux collectivités et opérateurs du secteur.

Les objectifs fixés par l'INRH au Centre régional d'Agadir sont les suivants :

- La contribution à la gestion durable des ressources halieutiques ;
- La préservation du milieu marin et protection de la santé du consommateur des produits de la mer ;
- La vulgarisation et développement de l'aquaculture.

Le coût total de ce projet s'élève à 10 MDH. Un budget de 5 MDH a été estimé au titre des travaux de finition du centre.

En termes de retombées attendues, le centre régional d'Agadir permettra un meilleur suivi de l'état des ressources littorales.

3. Synthèse des mouvements opérés sur la matrice de programmation de l'année 1 du Protocole

Le tableau ci-après résume les mouvements opérés sur la matrice de programmation de la première année du Protocole :

En MDH	Coût de réalisation initial (sept. 2014)	Réallocation entre projets	Ecart de change (sept 2015 vs. Sept 2014) *(5)*	Complément sur projets programmés	Coût de réalisation révisé (sept. 2015)
	1	*2*	*3*	*4*	*5 = 1+2+3+4*
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour *(1)*	30,0	(9,3)	-	-	20,7
Campagnes de prospection en mer *(2)*	40,0	-	-	20,0	60,0
Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains *(3)*	8,0	(3,0)	-	-	5,0
Acquisition d'un navire école *(4)*	10,0	3,0	-	-	13,0
Autres projets programmés en Année 1	420,2	-	-	-	420,2
Tranche non affectée en Année 1 (ventilé en 5 nouveaux projets en sept. 2015)	138,1	9,3	(17,2)	(20,0)	110,2
Total	**628,3**	-	**(17,2)**	-	**611,1**

(1) : Cf. VII.1

(2) : Cf. VII.2

(3) : Le coût de ce projet, estimé initialement à 8 MDH, a été revu à la baisse de 3 MDH soit un investissement total de 5 MDH

(4) : Le montant de ce projet a été revu à la hausse de 3 MDH, prélevés sur le coût de réalisation du projet de mise à niveau des antennes de santé des gens de mer

(5) : L'écart de change résulte de la différence entre le montant de la tranche non affectée recalculée en septembre 2015 (120,9 MDH) et celui estimé en année 1 (138,1 MDH).

4. Projets programmés en Année 1 dont le démarrage est prévu en Année 2

Au titre de l'année 2 du Protocole, trois projets figurant dans la matrice de programmation de l'année 1 seront lancés.

a. *Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche du Royaume - DPM*

Les Antennes de Santé des Gens de Mer ont été réalisées par DPM en vertu d'une convention signée en 1997 avec le Ministère de la Santé qui a mis à sa disposition des médecins et des infirmiers afin d'assurer la prise en charge des contrôles d'aptitude à la fonction de marin et fournir les premiers soins aux pêcheurs.

Le projet consiste en une mise à niveau de 18 antennes de santé par l'acquisition de matériel et équipement nécessaires à une exploitation optimale de ces dernières et des travaux de rénovation. En effet, les équipements et matériels médicaux existants sont dépassés ou insuffisants.

La réalisation de cette mise à niveau permettra de répondre aux besoins :

- De préservation de la santé des marins pêcheurs ;
- De prévention contre les maladies professionnelles ;
- D'hygiène à bord des navires de pêche ;
- De conformité avec la réglementation internationale en matière de sécurité du travail (OIT)

En termes d'impacts attendus, ce projet pourrait permettre un meilleur suivi santé des marins pêcheurs actifs à travers l'augmentation des consultations annuelles d'environ 15% après la réalisation des investissements envisagés. L'impact réel sera mesuré par le Royaume du Maroc dans le cadre du rapport final sur l'utilisation de l'appui sectoriel prévu par le Protocole dans son article 6.7.

Prévu initialement pour un montant de 8 MDH, le coût estimé à ce jour s'élève à 5 MDH. Le différentiel de 3 MDH a été affecté au projet d'acquisition du navire école dont le démarrage est prévu lors de la troisième année du Protocole.

b. *Mise en place d'u réseau d'observateurs scientifiques de la pêche artisanale pour la formation de correspondants issus des pêcheurs locaux - INRH*

Ce projet consiste en la création d'un observatoire Halieutique et environnemental de la Pêche Artisanale. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif de renforcement du suivi halieutique et de couverture d'un plus large spectre d'espèces le long des points de débarquement de la pêche artisanale localisés sur le littoral marocain par la formation de pêcheurs artisans pouvant devenir des correspondants de l'INRH.

Les principales actions du projet portent sur :

- L'identification des sites (PDA/VDP) cibles ;
- L'identification des pêcheurs volontaires et candidats à la formation ;

- La formation aux activités de suivi halieutique et environnemental, dont les techniques élémentaires de mesures biologiques, océanographiques et le transfert des données ;
- L'aménagement et l'équipement d'un petit laboratoire au niveau des sites de pêche ;
- Les missions de suivi des correspondants scientifiques ;
- La mise en place d'un système de coordination du réseau ;
- Le suivi et l'opérationnalisation du réseau ;
- La mise en place d'un système de validation et d'intégration des informations collectées par les correspondants scientifiques ;
- La mise en place d'un système d'information et d'un site Web ;
- La réalisation de documents de vulgarisation et de diffusion de la connaissance.

Le projet totalise un coût de réalisation de 7 MDH.

c. *Prospection des fonds rocheux - INRH*

Ce projet est justifié par :

- L'absence de couverture des zones rocheuses par les campagnes scientifiques de chalutage menées par l'INRH ;
- Le manque d'information sur les espèces démersales de ces zones et en particulier celles ciblées par les catégories 2 et 3 prévues par le Protocole de pêche Maroc-UE.

Dans ce contexte, l'INRH souhaite conduire des prospections exploratoires de ces fonds rocheux, à bord de palangriers commerciaux, permettant d'utiliser des engins passifs, notamment les palangres, les casiers, les filets maillants etc.

Les principales actions du projet portent sur :

- L'acquisition du matériel de pêche et scientifique ;
- L'élaboration d'un protocole de travail avec le palangrier commercial ;
- La réalisation des campagnes de prospections ;
- La production de cartes de distribution des principales espèces des fonds rocheux, d'indicateurs de rendements et d'estimations de biomasses.

Le coût total du projet s'élève à 8 MDH.